



Écriture inclusive, accessibilité et inclusion : et si c'était compatible ?

Maï PAULUS

Étude Esenca 2024



Éditrice responsable : Ouiam MESSAOUDI

Siège social : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Accès public : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center** : 02 515 19 19

Numéro d'entreprise : 0416 539 873 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE81 8778 0287 0124

Tél : 02 515 02 65 • esenca@solidaris.be • www.esenca.be



Avec le soutien de :



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Table des matières

Introduction	4
1. Pourquoi parler d'écriture inclusive ?	5
1.1. Une démarche réflexive	5
1.2. La militance dans notre ADN	6
2. L'écriture inclusive : de multiples facettes	7
2.1. C'est quoi ?	7
2.2. Pourquoi communiquer de manière inclusive ?	8
2.3. Les différentes formes d'écriture inclusive.....	12
2.4. Pas de communication inclusive sans le FALC !	17
2.4.1. Une démarche engagée	17
2.4.2. Mais le FALC, c'est quoi exactement ?	18
3. L'utilisation de l'écriture inclusive	19
3.1. Qu'en disent les textes en Belgique francophone ?	19
3.2. Quelles pratiques dans le secteur associatif et non marchand ?	21
3.3. Quelques réflexions	27
4. Les débats autour de l'écriture inclusive.....	29
4.1. Inclusif pour les personnes en situation de handicap ?	29
4.1.1. « Les personnes dyslexiques ont du mal à lire l'écriture inclusive »	29
4.1.2. « Les technologies d'assistance ne sont pas compatibles avec l'écriture inclusive »	35
4.2. Les arguments généraux en défaveur de l'écriture inclusive	37
5. Réflexions finales : quelle est notre position aujourd'hui ?	40
Conclusion	44
Ressources pour aller plus loin (parmi tant d'autres)	46
Bibliographie	47
Esenca	49
Nos missions, services et actions	49

Introduction

Ces dernières années, l'écriture inclusive fait beaucoup parler d'elle. Elle a été au centre de nombreux débats concernant son utilisation et des voix se sont élevées contre son application¹. Parmi les arguments en sa défaveur, l'écriture inclusive serait difficilement compréhensible² par certaines personnes en situation de handicap. Qu'est-ce que l'écriture inclusive signifie ? Est-elle réellement illisible pour les personnes en situation de handicap ? En tant qu'association militante et défenseuse de l'inclusion sociale, quelle devrait être notre position ?

Cette étude nous permettra de nous plonger dans la thématique et d'en explorer les enjeux, de tenter d'accorder des pratiques d'écriture au public auquel nous nous adressons, tout en étant en accord avec les valeurs que nous défendons. La vision défendue dans cette étude est bien sûr évolutive et ouverte. Elle dépendra de nos réflexions à venir, de nos futures recherches et mises en débat, ainsi que de l'évolution de la société.

Il est possible que certaines personnes estiment que l'intérêt pour l'écriture inclusive, son accessibilité à l'ensemble de la population et la façon de l'appliquer n'est pas un combat prioritaire. Nous ne partageons pas cette opinion. Comme nous le constaterons dans cette étude, l'écriture n'est pas neutre. L'inclusion et le militantisme faisant partie de notre ADN ; s'intéresser à la manière dont nous écrivons est bien l'un des moyens de favoriser la visibilité et la représentation de chaque individu. À l'heure de clôturer cette étude (juin 2024), il semble que nous soyons l'une des rares associations du monde du handicap à nous être réellement penchées sur la question via une étude en éducation permanente. Nous espérons que cet écrit pourra guider ou susciter une réflexion plus approfondie chez d'autres associations du secteur, groupes militants et au-delà, qui n'auraient pas encore eu l'occasion de s'intéresser à la question.

¹ En témoigne par exemple l'opposition du Sénat et du Président de la République française visant à interdire l'usage de l'écriture inclusive en 2023 (notamment dans les documents juridiques, les contrats de travail, les travaux universitaires, etc.).

Pour en savoir plus sur le sujet : Julie Abbou, Aron Arnold, Maria Candea et Noémie Marignier, « Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculatation Entretien », *Semen* [En ligne], 44 | 2018. À partir du titre « Comment est née la polémique en 2017 ? Qui en est à l'origine ? Quels sont les termes du débat ? », consulté le 27/02/2024.

² Nous parlons bien de l'écriture inclusive en tant que manière d'écrire et non de la manière dont l'écriture inclusive est lue à l'oral. Plus de précisions en page 5.

1. Pourquoi parler d'écriture inclusive ?

Esenca est une association spécialisée dans le domaine du handicap et nous nous intéressons à des domaines très divers qui touchent, de près ou de loin, aux personnes en situation de handicap, atteintes de maladies graves, chronique et/ou invalidantes et à leur entourage. À ce titre, l'intersectionnalité³ constitue un principe fondamental qui doit guider nos réflexions et actions. Comme tout le monde, les personnes en situation de handicap sont exposées à des textes écrits : sous format papier, dans une brochure, un flyer, mais aussi sur des sites web, des contenus sur les réseaux sociaux, etc. La manière dont ces textes sont écrits et le vocabulaire utilisé ont un double impact :

- Sur la compréhension de ces textes, par exemple : les personnes en situation de handicap ont-elles compris l'information ?
- Sur la perception du monde, par exemple : est-ce que ce qui est écrit façonne une certaine réalité ou (re)produit des stéréotypes ?

Au lieu d'appliquer simplement des règles préétablies de français où le « masculin domine », nous souhaitons donc notamment nous intéresser à cette question : **comment garantir la compréhension de nos écrits par toutes et tous (dont les personnes en situation de handicap), tout en défendant nos valeurs militantes, telle que l'inclusion et l'égalité entre les genres ?**

1.1. Une démarche réflexive

Ce constat ne peut pas être ignoré : dans notre environnement, les associations, les administrations et même les entreprises privées utilisent de plus en plus l'écriture inclusive – nous allons voir sa définition plus loin. Au fil du temps, de plus en plus de personnes rédigeant en français doivent prendre position au sujet de l'écriture inclusive.

Comme l'expliquent Julie Abbou⁴ et ses collègues :

« les premières pratiques explicites en France visant la visibilisation des femmes remontent aux discours politiques après l'obtention du **droit de vote féminin** ; et les premiers débats sur l'invisibilisation des femmes dans la langue et le **sexisme linguistique** remontent aux discours féministes des années **1970-1980**

³ Le concept d'intersectionnalité permet d'étudier les interactions entre les différentes identités, les caractéristiques d'une personne, comme son genre, ses origines ethniques, ses handicaps, son âge, ses langues parlées, son statut civil, sa religion, son niveau d'éducation, son capital économique, son orientation sexuelle, son secteur de travail, etc. Ce concept permet aussi d'étudier les rapports de pouvoir, les systèmes d'oppression, de domination et les inégalités sociales produites et reproduites qu'une personne ou un groupe de personnes peut rencontrer tout au long de sa vie. Source : Esenca (2020) « Femmes en situation de handicap : une double discrimination violente » : <https://www.esenca.be/wp-content/uploads/2020/12/Etude-2020-ASPH-Femmes-en-situation-de-handicap-double-discrimination-violente-ok.pdf>, consulté le 12/06/2024.

⁴ Son « travail s'inscrit à l'interface de la sociolinguistique, de l'analyse de discours et de l'anthropologie du langage », <http://www.llf.cnrs.fr/fr/Gens/Abbou>, consulté le 19/04/2024.

(...). C'est au milieu des années 1990 que commencent à apparaître des formes nouvelles, notamment dans les brochures féministes, anarchistes ou plus largement libertaires. »

Ainsi, « Les pratiques de discours publics (institutionnels, politiciens ou entrepreneuriaux) se sont diffusées, en même temps que des pratiques – similaires formellement – qui venaient d'espaces politiques périphériques et se répandaient par la circulation des brochures, mais aussi les forums et autres espaces numériques permettant de faire groupe et d'échanger. En somme, **des taches d'huile, qui pour des raisons très différentes, se sont répandues jusqu'à ce que les différents acteurs de la norme linguistique** (enseignants, journalistes, ministres, éditeurs, etc.) **aient à se positionner sur cette question** »⁵.

En tant qu'association reconnue en Éducation Permanente, nous ne nous reposons jamais sur nos acquis et nous avons à cœur de régulièrement questionner nos pratiques.

L'écriture inclusive fait partie de ces questionnements. Tout comme l'a été l'évolution du vocable concernant les personnes en situation de handicap (avant, nous parlions de handicapés, mais évidemment, cela peut encore évoluer à l'avenir)⁶. Nous souhaitons prendre le temps d'y réfléchir et non de se faire un avis en ayant entendu quelques arguments en faveur ou en défaveur de son application. D'ailleurs, nous avons déjà initié notre réflexion en 2020 conjointement aux autres associations du secteur associatif de Solidaris, nous y reviendrons.

1.2. La militance dans notre ADN

La promotion de l'inclusion de toutes et tous au sein de la société, que nous soutenons quotidiennement, est au cœur de nos initiatives. Les mots et le vocabulaire que nous employons, ainsi que la façon de construire nos propos doivent être en accord avec nos valeurs et nos missions. Il est essentiel que chaque individu puisse se reconnaître lorsque nous nous adressons à notre public, mais aussi lorsque nous en parlons.

Si l'écriture permet de faire évoluer certains comportements et œuvre concrètement à promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion, il est essentiel que nous y attardions. Ne pas mentionner, de manière consciente ou par habitude d'écriture, une partie de la population, c'est potentiellement l'invisibiliser et ne pas tenir compte de ses réalités. En ce sens, l'écriture inclusive permet, nous l'espérons, d'inclure un maximum de personnes (tant pour la compréhension des textes que dans la représentation des publics dans les textes).

⁵ Julie Abbou, Aron Arnold, Maria Candea et Noémie Marignier, « Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émascation Entretien », *Semen*, 44 | 2018, p. 5-6, consulté le 27/02/2024.

⁶ Pour aller plus loin sur ce sujet, voir Esenca (2018) « Handicap : de quoi parle-t-on ? » : <https://www.esenca.be/wp-content/uploads/2021/02/Analyse-ASPH-21-2018-handicap-de-quoi-parle-t-on.pdf>, consulté le 27/02/2024.

2. L'écriture inclusive : de multiples facettes

2.1. C'est quoi ?

Selon Maria Candeia⁷, sociolinguiste et sociophonéticienne à l'Université Sorbonne-Nouvelle à Paris

« Le terme peut avoir un sens très large et peut recouvrir une **grande diversité de techniques**, plus ou moins stabilisées, utilisées pour construire un **langage non discriminant** par rapport aux personnes de genre féminin ou plus largement, par rapport aux personnes non binaires. Dans ce sens large, le même ensemble de pratiques a aussi été **appelé langage non discriminant, épïcène, égalitaire, non sexiste**, dégenré, français démasculinisé, ou même féminisation... »⁸.

L'écriture inclusive fait partie d'un ensemble plus large : le « **langage inclusif** ». Les Nations Unies, qui ont rédigé un document interne pour son personnel, le définissent ainsi :

« Par langage inclusif, on entend le fait de **s'exprimer, à l'oral comme à l'écrit**, d'une façon **non-discriminante**, quels que soient le sexe ou l'identité de genre de la personne dont on parle ou à qui l'on s'adresse, sans véhiculer de stéréotypes de genre »⁹.

Le langage inclusif (oral et écrit) est donc un ensemble de processus permettant une représentation de chacune et chacun dans la manière de s'exprimer ; elle vise à promouvoir l'égalité des genres dans la langue.

L'inclusion, dans ce contexte,

« fait allusion au fait que le masculin est **censé** avoir une valeur générique, mais désigne, ou du moins va être perçu, dans de nombreux contextes, comme désignant des **humains masculins** ; on considère alors que le masculin **exclut de sa référence les êtres humains de genre féminin**, et qu'il est nécessaire de trouver une manière de les « inclure ». L'écriture inclusive **s'oppose ainsi à l'écriture au masculin**, l'écriture présentée par l'Académie française comme la bonne écriture, **qui n'est pas assez inclusive** »¹⁰.

⁷ Elle est co-auteurice, avec la linguiste Laélia Veron, de l'ouvrage « Le français est à nous ! Petit manuel d'émancipation linguistique » (2019) aux éditions La Découverte.

⁸ Julie Abbou, Aron Arnold, Maria Candeia et Noémie Marignier, « Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculatation Entretien », *Semen* [En ligne], 44 | 2018, consulté le 27/02/2024.

⁹ Nations Unies, Le langage inclusif : <https://www.un.org/fr/gender-inclusive-language/>, consulté le 27/02/2024 : « Sur ce site Web, vous trouverez un ensemble de ressources propres à aider le personnel des Nations Unies à communiquer de façon inclusive dans les six langues officielles ».

¹⁰ Julie Abbou, Aron Arnold, Maria Candeia et Noémie Marignier, « Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculatation Entretien », *Semen*, 44 | 2018, p. 1, consulté le 27/02/2024.

Dans cette étude, nous nous centrerons sur **l'écriture inclusive** qui est à elle seule un sujet assez large. Mais gardons toujours à l'esprit qu'elle fait partie intégrante du **langage inclusif**¹¹ et plus globalement encore de la **communication inclusive**¹². En effet, la communication forme un tout : si l'inclusion et la diversité sont représentées dans les textes (nous en verrons les différentes stratégies au point 2.3.), les images, les vidéos doivent aussi être adaptées... Et lutter contre les stéréotypes. Pour comprendre ce qu'est la communication inclusive et ce qu'elle recouvre, vous pouvez consulter le Guide de communication inclusive¹³ qui a récemment été publié par Equal.brussels¹⁴ en ce sens.

2.2. Pourquoi communiquer de manière inclusive ?

L'écriture inclusive met au défi certaines « règles » préétablies qui n'ont plus tellement de sens de nos jours. Nous avons toutes et tous entendu dans notre vie que « le masculin l'emporte sur le féminin » lorsqu'il s'agit de parler d'un groupe mixte ou lorsque l'on ne connaît pas le genre de la personne. De même, nous avons également appris que « le neutre, en français, prend les formes du genre non marqué, c'est-à-dire du masculin »¹⁵.

Mais le masculin est-il réellement neutre et représente-t-il tous les genres ?

Selon Alexandra Dupuy, sociolinguiste et doctorante en linguistique : « l'état de la science en psycholinguistique tend à indiquer **que ce n'est pas le cas**. Ça, on le sait depuis au moins 2008 grâce à Pascal Gygax »¹⁶. Celui-ci¹⁷ a démontré que l'utilisation du « masculin par défaut **a un impact sur le cerveau et sur notre perception du monde**. Quand notre cerveau entend ou voit le masculin, c'est le mot « **homme** » qu'il imagine (...) ».

¹¹ Tant à l'**oral** qu'à l'**écrit**, il s'agit de s'exprimer de façon **non-discriminante**.

¹² La **communication inclusive** inclut la **diversification des représentations** à l'écrit, à l'oral, mais aussi dans les **images** utilisées pour ne pas renforcer les stéréotypes (par exemple : veiller à ce qu'une diversité de personnes composant notre société soient représentées sans stéréotypes, ne pas assigner automatiquement un certain rôle à un certain type de personne, etc.).

Pour une ressource intéressante sur la communication inclusive au niveau associatif : « La communication inclusive, c'est bon pour la santé », disponible ici <https://www.cultures-sante.be/nos-outils/outils-promotion-sante/item/620-la-communication-inclusive-c-est-bon-pour-la-sante.html>, consulté le 29/04/2024.

¹³ Equal.brussels (2024) « Guide de communication inclusive : Un levier pour l'inclusion de toutes et tous » : https://equal.brussels/wp-content/uploads/2024/04/Guide_equal_FR.pdf, consulté le 06/05/2024.

¹⁴ « equal.brussels est l'administration qui met en œuvre la politique du ou de la secrétaire d'Etat chargé de l'Égalité des Chances pour la Région de Bruxelles-Capitale ». Plus d'informations : <https://equal.brussels/fr/>.

¹⁵ Académie française : <https://www.academie-francaise.fr/quelque-chose-de-speciale>, consulté le 04/03/2024. Cette base a été édifée au 18^{ème} siècle. « Le masculin l'emporte sur le féminin, Karambolage, ARTE » : <https://www.youtube.com/watch?v=Nl0cnT6GSso>, consulté le 04/03/2024.

¹⁶ Alexandra Dupuy, sociolinguiste et doctorante en linguistique. « La science derrière l'écriture inclusive » : <https://ici.radio-canada.ca/tele/decouverte/site/segments/reportage/478152/ecriture-inclusive-langues-science>, consulté le 04/03/2024.

En outre, des études expérimentales ont montré, dès les années 1970, que les formes génériques masculines « tendaient à amorcer des représentations masculines plutôt que mixtes ou neutres et que l'utilisation de formes inclusives pouvait permettre de déjouer ce biais masculin », source : Julie Abbou, Aron Arnold, Maria Candea et Noémie Marignier, « Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculatation Entretien », *Semen*, 44 | 2018.

¹⁷ Pascal Gygax est directeur au laboratoire de psycholinguistique à l'Université de Fribourg en Suisse.

L'utilisation du masculin par défaut rend, de ce fait, le **langage sexiste**. Elle peut avoir des conséquences sur les représentations sociales et **renforcer** des stéréotypes de genre.

« Cela ne veut pas dire que le cerveau ne va pas voir des femmes, c'est important de le dire. Par contre, cela va être beaucoup plus difficile (...). Les études montrent toutes que le masculin active "homme" de manière prioritaire et dominante. C'est important de le comprendre. **Il n'y a pratiquement aucune controverse sur cette activation automatique de masculin = homme**. Ce que nous pouvons dire au niveau scientifique, c'est que le masculin va activer une représentation qu'on va appeler "androcentrée", qui tourne autour des hommes », indique Pascal Gyax¹⁸.

L'écriture inclusive est donc, pour lui, essentielle. Elle permet de **remettre au centre du débat** l'édification d'une société juste et égalitaire entre le féminin et le masculin. La manière de s'exprimer doit être revue pour **créer une nouvelle réalité** où tout n'est pas systématiquement rapporté aux hommes et où **les rapports de pouvoir et de domination sont remis en question**.

L'écriture inclusive n'est pas une idée nouvelle

« Les accords égalitaires sont là. Depuis le latin, nous savons faire des accords de proximité ou des accords de majorité. Nous savons utiliser d'autres termes pour parler de l'humanité que le mot "homme". Nous savons faire des doublets – il y en a plein les textes anciens, notamment les textes réglementaires. C'est une question de justesse, ce n'est pas une question de féminisme. Nos ancêtres n'étaient pas plus féministes que nous ; simplement, ils utilisaient leur langue comme elle s'est faite, comme elle est conçue pour le faire », explique Éliane Viennot, professeure émérite de littérature citée par Laure Dasinieres.

Source : « L'écriture inclusive par-delà le point médian », <https://lejournal.cnrs.fr/articles/lecriture-inclusive-par-dela-le-point-median>, consulté le 11/04/2024.

Maria Candea, précédemment citée, explique que

« l'idéologie du « masculin-neutre-et-non-marqué » est souvent invoquée, à tort et à travers, en tant qu'argument d'inspiration linguistique qui devrait bloquer toute possibilité d'accord en genre dans un grand nombre de contextes. Or, invoquer cet argument c'est d'abord **oublier ses racines fortement ancrées dans l'idéologie sexiste des grammairiens du XVIIe siècle** pour qui le masculin était tout simplement supérieur au féminin en tous contextes, par analogie avec la supériorité des hommes sur les femmes ; relayer cet argument revient par ailleurs

¹⁸ « La science derrière l'écriture inclusive » : <https://ici.radio-canada.ca/tele/decouverte/site/segments/reportage/478152/ecriture-inclusive-langues-science>, consulté le 04/03/2024.

bien souvent à adopter – de manière pas forcément consciente – le postulat philosophique profondément sexiste selon lequel l'être humain mâle **serait plus à même** que l'être humain femelle **de représenter le prototype de l'être humain**, ce qui constitue précisément un des nœuds du problème dont on est en train de discuter »¹⁹.

Alexandra Dupuy explique que « dès le plus jeune âge, indiquer à des filles qu'on ne fait pas référence à elles dans la langue, en utilisant certains mots et certaines formes de mots, cela peut avoir des **conséquences** sur le choix de carrière, sur le milieu de l'emploi... ». En portant davantage son attention sur ces tournures de phrases, les comportements peuvent évoluer. Ainsi, certaines études « ont montré que les femmes sont davantage susceptibles de postuler à des annonces d'emploi dans lesquelles l'écriture inclusive est utilisée »²⁰.

L'utilisation des doublets (détail de la forme masculine et féminine) a également des effets sur la manière dont le genre est appréhendé, tant chez les adultes que chez les enfants : « Par exemple, Chatard et al. (2005) ont montré que la présentation de métiers sous forme de doublet (par ex., les chirurgiens et chirurgiennes) à des enfants entre 14 et 15 ans avait comme impact d'augmenter le sentiment de capacité à suivre des études pour ces métiers chez les filles (notamment) »²¹.

L'écriture inclusive a donc des effets sur nos représentations sociales. Pascal Gygax signale en ce sens :

« Ce qu'on voit pour l'instant, c'est que les formes d'écriture inclusive ont tendance à élargir l'horizon, **à élargir la représentation mentale des personnes**. (...) ce qu'on sait, c'est que cela n'active pas une représentation masculine, cela active quelque chose qui intègre implicitement également des femmes et peut-être aussi des personnes qui ne s'identifient ni à la catégorie femme ni à la catégorie homme ».

Des études en psycholinguistique se sont penchées sur les différences de perception entre l'usage du masculin générique et l'usage de l'écriture inclusive (nous en verrons les différentes stratégies au point 2.3.) :

« Nous avons fait lire à nos sujets un court texte portant sur un rassemblement professionnel et leur avons demandé d'estimer le pourcentage d'hommes et de femmes présents à ce rassemblement. Lorsqu'il s'agissait d'une profession non stéréotypée – c'est-à-dire exercée de manière égale par des

¹⁹ Julie Abbou, Aron Arnold, Maria Candea et Noémie Marignier, « Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculatation Entretien », *Semen*, 44 | 2018, p. 11.

²⁰ Xiao, H., Strickland, B. & Peperkamp, S. (2023). "How Fair is Gender-Fair Language? Insights from Gender Ratio Estimations in French", *Journal of Language and Social Psychology*, 42(1), 82-106. Cité par Laure Dasinieres (2024) : <https://lejournal.cnrs.fr/articles/lecriture-inclusive-par-dela-le-point-median>, consulté le 11/04/2024.

²¹ Weber, L., Gyax, P., Schoenhals, L., & Fourrier, I. (2024). Écriture inclusive et dyslexie : enjeux, hypothèses et pistes de recherche. *A.N.A.E.*, 188, 75-88.

hommes et des femmes – et lorsque nous avons recours au **masculin dit “générique”**, les sujets **sous-estimaient** la proportion de femmes dans le rassemblement. En revanche, lorsque nous utilisons une **double flexion**, les sujets estimaient un **ratio correspondant au ratio effectif** dans la société. »²²

D’autres études ont confirmé le fait que le masculin, même dit « générique » est interprété comme référent aux hommes : « Lorsqu’un nom épïcène²³ non stéréotypé est utilisé avec un article également épïcène (par exemple “l’otage” ou “l’adulte”), les participants ont largement tendance à l’interpréter comme masculin. Autrement dit, notre cerveau **n’interprète pas le masculin comme neutre** »²⁴. Cela pourrait s’expliquer par le fait que les mots épïcènes sont le plus souvent utilisés au masculin (« un enfant », « un otage »), ce qui favorise des représentations masculines.

Suivant la même méthode, il s’est avéré que l’usage du point médian, quant à lui, « permet de supprimer le biais de représentation vers le masculin »²⁵. Même résultat en utilisant des doublets (« les lecteurs et les lectrices » au lieu de simplement « les lecteurs ») : ils permettent de réduire l’omniprésence des hommes dans les représentations sociales.

L’écriture inclusive permettrait ainsi de réduire les stéréotypes de genre et augmenter la visibilité des femmes.

Au Canada, l’écriture inclusive s’étend également aux personnes qui ne s’identifient à aucun des genres masculin ou féminin, elle tend à exprimer d’autres catégories de personnes et de genre. Ainsi, « au Québec l’écriture inclusive consiste à représenter tous les genres (au-delà de leur conception traditionnellement binaire), en France, elle a pour objectif d’assurer une représentation égale entre les hommes et des femmes ».

Source : Alexandra Dupuy, « L’écriture inclusive: la définir pour mieux la comprendre ».

²² Xiao, H., Strickland, B. & Peperkamp, S. (2023). “How Fair is Gender-Fair Language? Insights from Gender Ratio Estimations in French”, *Journal of Language and Social Psychology*, 42(1), 82-106. Cité par Laure Dasinières (2024) : <https://lejournel.cnrs.fr/articles/lecriture-inclusive-par-dela-le-point-median>, consulté le 11/04/2024.

²³ Un mot épïcène s’emploie au masculin et au féminin sans changer de forme. Par exemple : enfant, athlète, bénévole, membre, touriste, etc.

²⁴ Spinelli E., Chevrot J-P., Varnet L., (2023), Neutral is not fair enough: testing the efficiency of different language gender-fair strategies, *Frontiers in Psychology*, cité par Laure Dasinières (2024), « L’écriture inclusive par-delà le point médian » : <https://lejournel.cnrs.fr/articles/lecriture-inclusive-par-dela-le-point-median>, consulté le 11/04/2024.

²⁵ Heather Burnett, chercheuse CNRS, citée par Laure Dasinières (2024), « L’écriture inclusive par-delà le point médian » : <https://lejournel.cnrs.fr/articles/lecriture-inclusive-par-dela-le-point-median>, consulté le 11/04/2024.

Comme l'indique très justement Pascal Gyax : « Dès qu'on souhaite changer cette réalité, l'écriture inclusive n'est plus futile puisqu'elle va exprimer une autre réalité qui cette fois ne tourne plus autour des hommes »²⁶.

2.3. Les différentes formes d'écriture inclusive

Les stratégies linguistiques utilisées dans l'écriture inclusive sont diverses. Nous tentons de les démêler, mais nous ne prétendons pas ici évoquer l'exhaustivité des pratiques²⁷. Elles sont relatives à la période actuelle et peuvent évoluer avec le temps. Les pratiques, ayant chacune leurs avantages et désavantages selon le point de vue adopté, peuvent être combinées selon le contexte et les préférences de l'institution ou de la personne qui écrit.

Notre tableau reprend les informations suivantes : le nom des stratégies linguistiques, leur définition, des exemples et des points d'attention (avantages ou désavantages).

Certains éléments repris dans ce tableau seront discutés ensuite dans l'étude (point 3.2.), car ils peuvent se retrouver au centre de certains débats concernant les personnes en situation de handicap.

Formes d'écriture inclusive	Explications	Exemples	Points d'attention
Écriture épiciène	Nom épiciène à genre indéfini : utilisation de mots dont la forme ne varie pas selon le genre	Le ou la responsable, un ou une adulte	/
	Les formules englobantes ou reformulation épiciène : c'est le fait de regrouper des femmes et des hommes sous un même mot épiciène, mais également des personnes qui ne s'identifient pas à ces deux catégories	« les hommes et les femmes » devient « les êtres humains » ; « les développeurs et développeuses », devient « l'équipe de développement » ; « les enseignants et les enseignantes » devient	Cela peut dépersonnaliser les individus et il n'est pas aisé de trouver des formules englobantes à chaque fois.

²⁶ « L'écriture inclusive sous la loupe de la science » : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2048898/ecriture-inclusive-epicene-neutralite-masculin>, consulté le 11/04/2024.

²⁷ Les différentes sources nous ayant permis de rassembler ces pratiques : « Guide d'écriture inclusive (visibilité égale des femmes et des hommes) » : <https://www.editionscienceetbiencommun.org/guide-decriture-epicene/>, « Écriture inclusive au point médian et accessibilité : avançons vers des solutions » : <https://www.lalutineduweb.fr/ecriture-inclusive-accessibilite-solutions/>, « Langage accessible, écriture inclusive, langue épiciène, parler agentique ou communal, méthode FALC : on fait le point sur le langage inclusif dans les organisations » : <https://www.elodie-mielczareck.com/articles/langage-accessible-ecriture-inclusive-langue-epicene-parler-agentique-ou-communal-methode-falc>, <https://www.cvfe.be/publications/analyses/188-l-ecriture-inclusive-un-pas-de-plus-vers-l-egalite> et « Guide de grammaire neutre et inclusive » : <https://divergences.org/wp-content/uploads/2021/04/guide-grammaireinclusive-final.pdf>

		<p>« le corps enseignant » ; « les électeurs et électrices » devient « l'électorat », « les Droits de l'Homme » devient « Les droits humains », « les participants et participantes » devient « les personnes interrogées », etc.</p> <p>Autres exemples de formules englobantes : la personne, les individus, tout le monde, la direction, le peuple, le personnel, la présidence, la police, la clientèle, le lectorat, les élèves, les bénévoles, les partenaires, le corps étudiant, etc.</p>	<p>Cela ne résout pas totalement les problèmes d'accord : « les partenaires sont attentifs » ou « les partenaires sont attentives » ?</p>
	<p>Les expressions épiciènes : les expressions à connotation sexiste sont remplacées par des expressions neutres</p>	<p>« Gérer en bon père de famille » devient « gérer en personne responsable/de manière responsable » « Sois un homme » devient « soit fort, soit forte », « Le panier de la ménagère » devient « le panier du ménage », etc.</p>	/
<p>Le genre neutre ou néologisme</p>	<p>Création de nouveaux mots permettant de nommer les êtres et les choses sans en définir le genre. Fusion de mots dans les formes masculines et féminines, création de mots à partir de racines linguistiques existantes ou non et création de nouvelles terminaisons neutres.</p>	<p>Le pronom neutre « iel »²⁸ qui est la contraction de « il » et « elle », « celleux » pour dire « celles et ceux », « toustes » pour « tous et toutes »</p>	<p>Certains pronoms, neutres du point de vue du genre, permettent d'inclure les personnes dont le genre est fluide, neutre, indéfini, non binaire. Ces mots impliquent un questionnement des catégories et une continuité entre le féminin et le masculin.</p>

²⁸ Le pronom « iel » a été intégré depuis 2021 dans Le Robert en ligne et depuis 2023 dans le dictionnaire papier. Pour plus d'informations : <https://dictionnaire.lerobert.com/dis-moi-robert/raconte-moi-robert/mot-jour/pourquoi-le-robert-a-t-il-integre-le-mot-iel-dans-son-dictionnaire-en-ligne.html>, consulté le 13/05/2024.

			Ce type d'écriture est encore en construction, il n'y a pas de consensus clair et un temps d'adaptation est nécessaire.
L'écriture détaillée, décomposée, aussi appelée inclusion par l'ajout, double flexion ou doublet complet	C'est le détail de la forme masculine et féminine d'un mot : les mots sont doublés. Ils peuvent être classés par ordre alphabétique pour une alternance.	Les auteurs et autrices, les développeuses et développeurs, les amies et amis, toutes et tous, celles et ceux, etc.	Le texte est plus clair, mais allongé, plus lourd à lire et assez répétitif pour certaines formes.
Les abréviations inclusives ou Doublets abrégés	Le féminin et le masculin ne forment qu'un mot grâce à des points médians, des tirets, des parenthèses, des barres obliques... De manière générale, c'est le point médian qui est privilégié dans l'écriture inclusive, car c'est un signe qui n'est pas utilisé par ailleurs dans la langue française.	Utilisateur·rices, les ami·es, les chercheur·euses. Utilisateur·rices, les ami/es, les chercheur(euses).	Il s'agit d'une abréviation de la double flexion : les redondances sont évitées, le texte est allégé, mais la lecture pourrait être ralentie. Certaines personnes peuvent avoir des difficultés de lecture. De manière générale, il doit faire l'objet d'exceptions. Dans tous les cas, les parenthèses sont à éviter qui remettent au second plan les autres genres : les femmes, par exemples, ne doivent symboliquement pas se retrouver entre parenthèses. Enfin, cette solution reste binaire et n'inclut pas toujours les personnes non binaires, par exemple.
L'accord de proximité	« C'est une règle logique qui existait déjà jusqu'au 17e siècle. Quand l'Académie française a décidé que le masculin allait l'emporter sur le féminin, cet accord de proximité a disparu, mais il était en usage jusqu'alors. »	« Les utilisateurs et utilisatrices sont curieuses », « Les développeuses et développeurs se sont présentées »	/

	Source : https://www.lalutineduweb.fr/ecriture-inclusive-accessibilite-solutions/ Cela consiste à faire en sorte que le genre du sujet le plus proche du mot à accorder fasse l'accord.		
L'accord de majorité	Le mot à accorder dépend du nombre de personnes ou d'objets d'un genre défini. « Donc, s'il y a un homme et mille femmes, évidemment, on va accorder au féminin et non pas au masculin puisque ça n'a aucun sens. » ²⁹	« Un couteau et des fourchettes sont déposées sur la table », « les étudiantes, les professeures et l'éducateur sont bien arrivées », « Les nombreux chauffeurs et deux policières se sont rendus sur les lieux »	Il est difficile parfois de dénombrer les personnes dans un groupe.
L'accord en genre ou féminisation des titres de fonction	Mettre au féminin certains noms de fonction, grades, métiers et titres.	« professeure », « présidente », « agente », « écrivaine », « cheffe », « autrice » ou « auteure »	Permet de remettre en question la masculinisation automatique neutre en français.

En résumé, nous pouvons distinguer deux groupes de stratégies linguistiques qui permettent de représenter les femmes et les minorités de genre dans le langage³⁰ :

Les stratégies dites « neutralisantes » (en jaune)	Les stratégies dites « (re)fémnisantes » (en bleu)
Les termes épïcènes qui ne varient pas selon le genre, comme « scientifique »	La fémnisation des métiers, de fonctions et de qualités, comme « professeure », « Madame la Directrice », etc.
Les pronoms et autre néologismes comme « iel »	La double flexion ou doublet complet , c'est la déclinaison féminine et masculine, comme « les expertes et les experts »
Les mots génériques , tels que « personnes »	Les doublet abrégé via les points médians (à l'oral, « les auditeur·ices » se lira « les auditeurs et les auditrices »)

²⁹ La lutine du web, « Écriture inclusive et accessibilité numérique, table ronde lors des Journées d'étude technologies et déficience visuelle » : <https://www.lalutineduweb.fr/ecriture-inclusive-accessibilite-numerique-jetdv2020/>, consulté le 13/05/2024.

³⁰ Ce résumé ainsi que les exemples ont été tirés de cet article : <https://lejournel.cnrs.fr/articles/lecriture-inclusive-par-dela-le-point-median>, consulté le 11/04/2024.

Les formules englobantes : écrire « bonjour tout le monde » au lieu de « bonjour à tous »	Les accords de proximité , le genre du sujet le plus proche du mot à accorder fait l'accord : « Les développeurs et développeuses se sont présentées ».
Les reformulations de phrases : écrire « L'accès à la bibliothèque est libre » plutôt que « Les utilisateurs ont librement accès à la bibliothèque »	Les accords de majorité , accorder le mot en fonction du nombre de personnes ou d'objets d'un genre défini : « Un couteau et des fourchettes sont déposées sur la table ».

Toutes ces stratégies linguistiques font partie de l'écriture inclusive. La plupart d'entre-elles n'engendrent pas d'opposition particulière quant à leur usage. Par exemple, écrire « les responsables politiques » au lieu « des hommes politiques », c'est utiliser d'un terme épïcène et écrire de manière inclusive, sans que cela ne dérange personne (il faut bien sûr y penser en amont lorsque nous rédigeons).

En revanche, d'autres stratégies comme l'utilisation de doublets, de formes linguistiques non binaires (genre neutre ou néologismes) ou du point médian peuvent être sujettes à polémique, comme nous le verrons.

Par ailleurs, une certaine stabilisation se note autour des points médians et des néologismes tels que « toustes » ou « iels »³¹. Le point médian est préféré aux tirets et aux parenthèses parce que c'est un signe qui n'est pas utilisé par ailleurs dans la langue française. Les parenthèses, accusées d'abord d'alourdir les phrases, n'ont pas non plus fait l'unanimité au niveau de l'écriture inclusive parce qu'elles placent les femmes au second plan, entre parenthèses. Le point médian permettrait une vision plus fluide du mot.

Pour information, il existe également une multitude de possibilités typographiques et graphiques créés par des collectifs militants pour mettre en avant les genres dans les mots et refléter leurs réalités et existences. Nous vous invitons à prendre connaissance de certaines typographies inclusives sur ce site notamment : <https://genderfluid.space/>.

Quelques exemples repris du site :

chercheuse amie

³¹ Julie Abbou, Aron Arnold, Maria Candea et Noémie Marignier, « Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émascation Entretien », Semen, 44 | 2018, p. 1, consulté le 27/02/2024. Et en témoigne l'introduction du terme « iel » dans dictionnaire le Robert depuis 2021.

2.4. Pas de communication inclusive sans le FALC !

Ce tour d'horizon nous a permis de nous rendre compte de la diversité importante des pratiques pour communiquer de manière inclusive, principalement en incluant la dimension du genre. Mais pour que la communication soit réellement inclusive, elle doit pouvoir être lue, comprise et accessible par tous les publics.

Toute personne qui utilise la langue française doit pouvoir y être représentée. Écrire de manière inclusive implique donc également de rendre les textes accessibles et compréhensibles au plus grand nombre. Nous pensons ici plus spécifiquement aux personnes en situation de handicap, notamment intellectuel, mais aussi aux personnes dont la langue française n'est pas la langue maternelle ou aux personnes sourdes, par exemple.

2.4.1. Une démarche engagée

Chez Esenca, l'un de nos nombreux défis est de rendre l'information accessible aux personnes les plus éloignées des médias écrits. Ainsi, depuis plusieurs années déjà, le magazine Handylogue³² qui traite de thématiques liées au handicap, propose son contenu en Facile à Lire et à Comprendre (FALC), notion que nous définissons ci-dessous. De même, plusieurs analyses en Éducation Permanente ont été écrites ou réécrites en FALC afin de combattre le manque d'accès au droit à l'information d'une partie de notre public, à savoir les personnes en situation de handicap intellectuel³³.

Leurs droits sont peu respectés, leur parole et leur image sont invisibilisées, leur capacité à prendre des décisions, à émettre des avis et à se positionner est souvent mise en cause ou décrédibilisée. À notre échelle, nous **utilisons activement le FALC** pour réduire leur manque d'accès à l'information grâce au soutien de personnes en situation de handicap intellectuel elles-mêmes.

Voici notre positionnement tel qu'inscrit sur notre site Internet³⁴ :

« La démarche d'écriture en FALC est inclusive, participative, en accord avec le droit à l'autodétermination et l'autoreprésentation et respectueuse des droits des personnes déficientes intellectuelles, en vertu de la Convention ONU Personnes Handicapées³⁵, utile dans son utilisation la plus large dans la société (public parlant peu ou mal le français, public dont le français n'est pas la langue maternelle, public de

³² Pour plus d'informations sur le magazine et pour s'y abonner gratuitement (format papier ou numérique) : <https://www.esenca.be/magazine-handyalogue/>

³³ En voici un exemple avec l'analyse « Handicap et police, pas toujours facile de se faire entendre » (2023), co-rédigée avec une personne en situation de handicap : <https://www.esenca.be/analyse-2023-falc-police/>, consulté le 10/04/2024.

³⁴ Notre positionnement sur le recours au FALC : <https://www.esenca.be/facile-a-lire-et-a-comprendre-equite-et-egalite/>, consulté le 01/03/2024.

³⁵ Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>, consulté le 01/03/2024.

jeunes adultes en insertion, grand public ayant besoin d'informations concrètes, claires et précises, etc. Le spectre est très large).

Ce travail s'inscrit dans une **perspective d'égalité d'accès et de progrès social** en vue de construire une société plus juste. Cette approche tient compte des spécificités et besoins des citoyens dans une approche d'équité. La démarche prévoit de donner la pleine capacité de choix aux personnes autour de thèmes de la vie sociale, économique, culturelle et politique. Enfin, elle permet une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de société qui concerne ce public souvent peu alimenté mais aussi peu impliqué dans une réflexion critique de société ».

2.4.2. Mais le FALC, c'est quoi exactement ?

Le Facile à Lire et à Comprendre (FALC) est un langage qui peut être compris par tout le monde. À l'écrit comme à l'oral, il se base sur certaines règles³⁶ : phrases courtes, mots faciles à comprendre, utilisations d'exemples, récurrence de certains mots dans l'ensemble du texte, pas d'utilisation d'initiales, etc.³⁷

À l'origine, les informations en FALC étaient prévues pour aider les personnes en situation de handicap intellectuel à avoir accès à l'information. Son utilisation s'est ensuite également avérée utile pour un public plus large, notamment pour les personnes dont le français n'est pas la langue maternelle et les personnes ayant des difficultés à lire. Le FALC est donc aussi une forme d'écriture inclusive, en plus d'être un vecteur d'autonomie.

Le FALC ne s'applique pas seulement à l'écriture. Il s'utilise aussi dans :

- Les informations audio : importance d'une bonne articulation, débit de parole lent, moments de pause importants, répétition des informations, pas de publicité, etc.
- Les informations vidéo : vidéo simple, débit de parole lent, pas d'accélérés ou de ralentis, image ni trop claire, ni trop foncée, etc.
- Les informations électroniques : importance d'avoir un site Internet accessible³⁸, des indications claires sur le site Internet, etc.

Indiquons également que le FALC peut être utilisé même lorsque l'information est complexe (documents techniques, par exemple) ou lorsque le texte est long : il n'est pas limité à des informations « simples ».

³⁶ Pour une information complète, voir les « Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre » : https://www.inclusion-europe.eu/wp-content/uploads/2017/06/FR_Information_for_all.pdf, consulté le 11/04/2024.

³⁷ Pour une information complète sur les règles européennes concernant le FALC : <https://www.unapei.org/wp-content/uploads/2018/11/L%e2%80%99information-pour-tous-Re%cc%80gles-europe%cc%81ennes-pour-une-information-facile-a-%cc%80lire-et-a-%cc%80comprendre.pdf>, consulté le 01/03/2024.

³⁸ Pour plus d'informations sur l'accessibilité numérique des sites Internet : <https://accessibility.belgium.be/fr>, consulté le 11/04/2024.

3. L'utilisation de l'écriture inclusive

Chez Esenca, la militance fait partie de notre ADN. Rendre visibles les invisibles fait partie de nos missions, car ce combat nous concerne au quotidien : les personnes en situation de handicap ne sont que trop peu représentées dans la sphère publique, dans les médias, la politique, les loisirs, etc. À première vue, pour les questions importantes d'inclusion, d'égalité et de représentation que l'écriture inclusive soulève, nous sommes en faveur de son utilisation.

Mais certaines voix s'élèvent contre son usage, invoquant des arguments basés sur certains handicaps. Notre public étant composé de personnes en situation de handicap, cela nous interpelle. Ces arguments seront discutés dans le prochain chapitre (point 4 « Les débats autour de l'écriture inclusive »).

Avant toute chose, intéressons-nous d'abord au cadre et aux textes belges gravitant autour de l'écriture inclusive. Nous effectuerons ensuite un petit tour d'horizon de certaines pratiques dans le secteur associatif et non marchand (dans le monde du handicap et au-delà).

3.1. Qu'en disent les textes en Belgique francophone ?

En Belgique, la langue est une matière communautaire. C'est donc la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est compétente dans le cas qui nous occupe. En ce sens, depuis 2021, il existe un décret relatif au « **renforcement de la féminisation** des noms de métier, fonction, grade ou titre et **aux bonnes pratiques non discriminatoires** quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles »³⁹.

Il y est indiqué que certaines entités, telles que les communes, les provinces, les institutions subventionnées par ou reconnues par la Communauté française, notamment les **associations**, les **établissements d'enseignement**, les opérateurs culturels, les services de **médias audiovisuels**, les institutions actives dans l'aide aux personnes et la santé, les maisons de justice, ainsi que le Parlement, le Gouvernement et leurs **organes consultatifs** ont l'obligation de **formuler au féminin** les noms de métier, fonction, grade ou titre lorsqu'ils se rapportent à une femme ou à un ensemble composé de femmes (tant à l'oral qu'à l'écrit).

L'article 2 du décret indique également que :

« Art. 2. Pour renvoyer à des ensembles qui comportent des hommes et des femmes, sont privilégiés par les autorités et les institutions visées à l'article 1, § 1er :

³⁹ Ministère de la Communauté française, 14 OCTOBRE 2021. Décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles : https://etaamb.openjustice.be/fr/decret-du-14-octobre-2021_n2021042965.html, consulté le 06/03/2024.

1. les **formules doubles**⁴⁰, juxtaposant le masculin et le féminin, en ce compris sous la forme d'une incise suivant un terme épïcène ou collectif, qui **visibilisent** les femmes ;

2. les **termes épïcènes**⁴¹, les termes collectifs et les formes passives, qui neutralisent l'opposition de genre. L'emploi de **formules doubles abrégées**⁴² est réservé aux contextes écrits où l'espace disponible impose une abréviation ».

En outre, les offres d'emploi **doivent** être **formulées tant au féminin qu'au masculin** en toutes lettres, suivies d'une mention de type **F/H/X**⁴³.

Ce décret **encourage donc l'utilisation de l'écriture inclusive** dans les communications écrites et orales au sein de certains organismes. Reste encore à savoir si ceux-ci l'appliquent à la lettre... Pour aller en ce sens, une publication a récemment vu le jour : « **Quand dire, c'est inclure** »⁴⁴. Elle a été rédigée par le Conseil de la langue française, des langues régionales endogènes et des politiques linguistiques dans le but d'accompagner l'application du décret précédemment cité sur la féminisation et la communication non discriminatoire.

Outre ce décret, il n'existe pas d'autres textes sur l'usage « officiel » francophone de l'écriture inclusive. Par contre, deux guides (l'un antérieur et l'un postérieur au décret) permettent d'approfondir nos connaissances sur l'écriture inclusive :

- Le guide « **Inclure sans exclure : les bonnes pratiques de rédaction inclusive** » (2020)⁴⁵ publié par la Direction de la langue française et rédigé par deux linguistes, disponible sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais ce guide est, selon Sarah de Liamchine et Émilie Remacle « le reflet des difficultés des autorités compétentes à ouvrir un débat assumé sur la langue et ce qu'elle produit »⁴⁶. Ainsi, selon elles, les autrices linguistes du guide « évacuent à plusieurs endroits l'idée selon laquelle l'usage du masculin généralisé pourrait de quelconque manière renforcer une forme de domination »⁴⁷. Or, nous l'avons vu antérieurement, des études scientifiques ont

⁴⁰ Note d'Esenca : par exemple « les spectatrices et les spectateur ».

⁴¹ Note d'Esenca : par exemple « l'équipe de développement », « le corps enseignant », « la clientèle », etc.

⁴² Note d'Esenca : il s'agit sans doute de l'usage des points médians, à utiliser s'il n'y a pas assez de place dans un document : par exemple « les ami·es ».

⁴³ C'est également le cas depuis 2015 au niveau du Gouvernement fédéral « H/F devient H/F/X : Le gouvernement fédéral veut plus de neutralité de genre dans les offres d'emploi » : https://fedweb.belgium.be/sites/default/files/151208_HF%20devient%20HFX_FR.pdf, consulté le 06/03/2024.

Dans l'absolu, nous nous posons la question de maintenir ces spécifications sur le genre si l'offre d'emploi s'adresse à tout le monde (de la même manière que l'âge, les origines ou autres caractéristiques ne sont pas indiquées)...

⁴⁴ « Quand dire, c'est inclure – guide » : <http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=16744>, consulté le 13/05/2024.

⁴⁵ Le guide « Inclure sans exclure » (2020) : https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/nc/detail-article/?tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Bpublication%5D=3364, consulté le 06/03/2024.

⁴⁶ Magazine Agir par la Culture n°66 (2021) : « Écriture inclusive : pourquoi le débat est une opportunité en soi ? » : <https://www.agirparlaculture.be/ecriture-inclusive-pourquoi-le-debat-est-une-opportunite-en-soi/>, consulté le 06/03/2024.

⁴⁷ *Ibid.*

démontré que la langue influe notre manière de concevoir le monde et de nous comporter. Le décret de 2021 propose quant à lui certaines propositions d'écriture inclusive plus concrètes et obligatoires.

- Le « **Petit guide pour une écriture respectueuse du genre** » (2022)⁴⁸ élaboré par le Réseau fédéral Diversité et le SPF BOSA⁴⁹. Ce guide a pour but « d'inspirer et de guider les fonctionnaires dans leurs premiers pas vers une écriture respectueuse et inclusive du genre ». Il n'impose pas l'usage de l'écriture inclusive, mais permet néanmoins d'accorder l'écriture des fonctionnaires sur certaines bases lors de leurs diverses communications. Le changement est ainsi progressif. La parution de ce guide a été favorablement accueillie par le Conseil des Femmes francophones de Belgique⁵⁰, par exemple.

Depuis trois ans donc, la tendance à l'écriture inclusive se fait sentir dans les milieux institutionnels en Belgique francophone, notamment par le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Et sur le terrain, qu'en est-il ? Certaines associations belges militantes et engagées n'ont pas attendu le décret pour utiliser l'écriture inclusive. D'autres, qui ne sont pas contraintes à l'utiliser, l'ont incorporé dans leurs pratiques à leur manière et enfin, certaines associations n'ont pas tant réfléchi à la question.

3.2. Quelles pratiques dans le secteur associatif et non marchand ?

Notre réflexion sur l'écriture inclusive nous a menées à nous renseigner auprès d'autres organisations sur leurs pratiques, dans le secteur du handicap et au-delà. Certaines pratiques sont-elles plus répandues que d'autres ? Il ne s'agit pas ici de prétendre à une exhaustivité des pratiques du terrain. Les réponses que nous avons reçues ne sont évidemment pas représentatives de la pratique associative dans son ensemble. Ces réponses sont aussi situées dans le temps et peuvent donc évoluer.

De manière générale, très peu d'associations (hors associations féministes) que nous avons contactées avaient une position claire sur la question. Dans le secteur du handicap, la question de l'écriture inclusive s'arrête bien souvent à cette idée : « l'écriture inclusive n'est pas accessible pour les personnes en situation de handicap ». Mais voyons tout d'abord les pratiques dans divers secteurs.

⁴⁸ Le « Petit guide pour une écriture respectueuse du genre » (2022) : https://bosa.belgium.be/sites/default/files/publications/documents/folder%20inclusive%20writing%20FR%20final%20v5_0.pdf, consulté le 06/03/2024.

⁴⁹ Le SPF BOSA = SPF Stratégie et Appui « contribue à une administration moderne au service des citoyens et des entreprises ». Plus infos : <https://bosa.belgium.be/fr/a-propos-du-spf-bosa>, consulté le 06/03/2024.

⁵⁰ RTBF : « Diane Gardiol: «On utilise encore des biais de langage tous les jours » : <https://www.lesoir.be/445410/article/2022-05-30/diane-gardiol-utilise-encore-des-biais-de-langage-tous-les-jours>, consulté le 06/03/2024.

La FESEFA (Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente et de la Formation des Adultes), dont Esenca fait partie, dispose d'une charte d'écriture inclusive⁵¹. C'est l'une des seules entités de notre recherche à petite échelle qui en disposait. La FESEFA, structure importante qui s'adresse à des publics très variés, a donc pu clarifier son positionnement quant à l'écriture inclusive et le visibilise sur son site Internet. Par contre, la FESEFA nous a indiqué que la communication de la charte ne s'est pas faite de manière large et n'a pas été activement transmise vers les membres de la FESEFA.

Cette charte se trouve sur son site Internet et dans le pied de page de sa newsletter. L'écriture inclusive est donc utilisée par la fédération pour sa communication externe, avec une marge de tolérance dans les communications par mail et à l'oral. Il a fallu un temps d'adaptation au personnel de la FESEFA bien que, dans leur ensemble, les membres du personnel sont sensibilisés à la question.

Unia dispose également d'un lexique et prodigue des conseils concernant notamment la communication inclusive⁵². Différents types de communication sont abordés : supports écrits, supports visuels, réseaux sociaux et événements. De manière générale, concernant l'écriture, Unia propose de choisir des termes neutres (épiciens), des doublets ou des formes collectives, l'utilisation du point médian avec parcimonie ainsi que d'éviter les expressions stéréotypées (exemple : remplacez « Le panier de la ménagère » par « Le panier des ménages »). Unia indique également : « Intégrez la diversité dans votre mission et dans votre vision et choisissez-le(s) terme(s) qui correspondent le mieux à la vision, aux valeurs et au message de votre organisation »⁵³.

Le réseau associatif de Solidaris

Au niveau des associations du réseau Solidaris dont Esenca fait partie, nous nous basons sur une note interne rédigée en 2020 au sein de l'UNMS⁵⁴ et issue d'un travail collectif entre toutes les associations (Latitude Jeunes, Liages, Soralia, Sofélia et Esenca). Cette note définit notamment la manière d'appliquer l'écriture inclusive au sein de nos structures : expressions sexistes à bannir, féminisation du langage, doublets, typographie incluante, tout en insistant sur la flexibilité à avoir selon notre public cible.

Chaque association a pu se positionner et « piocher » dans les différentes manières d'écrire de façon inclusive, selon son public et ses sensibilités. Sans s'être réellement penchées sur la question comme nous le faisons actuellement, Esenca s'était alors engagée à utiliser les **doublets** avec le féminin en premier puis le masculin (« les étudiantes et étudiants »), **féminiser** les noms de métiers et titres, privilégier les **termes épiciens ou englobants** (« le

⁵¹ Fesefa, « Charte d'écriture inclusive », septembre 2023 : <https://www.fesefa.be/wp-content/uploads/2023/10/20230925-charte-ecriture-inclusive-FESEFA.pdf>, consulté le 06/03/2024.

⁵² Vous pouvez consulter tout cela ici : Unia « Lexique communication inclusive » : <https://www.unia.be/fr/sensibilisation-et-prevention/outils/communication-inclusive/communication-inclusive-3-conseils-essentiels/lexique-communication-inclusive>, consulté le 06/03/2024.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ UNMS = Union nationale des mutualités socialistes, dont le siège social se situe à Bruxelles.

corps enseignant ») et **si le public le permet**, utiliser la **typographie incluante** (les points médians : « les étudiant·e·s ») pour ses publications.

« Si le public le permet »... Sous-entendu : les personnes en situation de handicap ? Mais de qui parle-t-on réellement ? Grâce à cette présente étude et les concertations qui pourront en ressortir (au sein des entités Esenca, mais également avec notre public), nous pourrons mieux affiner notre position en fonction des besoins des personnes que nous ciblons. Nous pourrons ainsi réaffirmer, ou non, notre positionnement quant à l'écriture inclusive et le préciser.

Nous nous arrêtons un instant sur l'asbl Soralia (mouvement féministe). Elle se base toujours à l'heure actuelle sur la note interne interassociative initiale et la fait lire à toutes les personnes nouvellement engagées au sein de l'association. Ceci, afin qu'elles puissent se familiariser avec les pratiques d'écriture et l'esprit général de l'association. De plus, dans leur revue « Femmes Plurielles »⁵⁵, elles indiquent au préalable dans chaque numéro : « Nous utilisons l'écriture inclusive dans l'ensemble de nos publications afin de lutter contre le sexisme de la langue française ». Ce sont quelques pratiques intéressantes.

Les entités territoriales d'Esenca

Esenca est constituée d'un secrétariat général et de sept entités territoriales présentes à Bruxelles et en Wallonie⁵⁶. L'usage et la compréhension de l'écriture inclusive sont donc épars. Cette étude est la première étape d'une proposition harmonisée et commune sur laquelle débattre (en plus de la concertation avec le grand public). L'objectif d'un document commun et concerté serait l'idéal à atteindre pour communiquer de façon inclusive et pourrait être adapté en fonction des spécificités des publics auxquels chaque entité s'adresse.

Avant cela, nous avons effectué un tour d'horizon sur les pratiques et les réflexions concernant l'écriture inclusive au sein des entités territoriales d'Esenca. Certaines d'entre-elles trouvent la question très importante, mais n'ont pas encore initié de travail à ce sujet. Pour d'autres, l'écriture inclusive est davantage comprise sous le prisme du FALC. Elles se forment ainsi à son utilisation pour permettre une meilleure diffusion et compréhension de leur matériel et outils pédagogiques et de sensibilisations. D'autres enfin utilisent l'écriture inclusive dans le cadre de communications formelles (rapports, mails, etc.), mais pas dans leur communication avec les participantes et participants ou leurs bénévoles au vu de la potentielle complexité de compréhension.

⁵⁵ La revue « Femmes Plurielles » de Soralia est écrite en écriture inclusive : <https://www.soralia.be/accueil/publications/blogmag-fp/>, consulté le 09/04/2024.

⁵⁶ Esenca Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie Picarde, Namur : <https://www.esenca.be/entites-territoriales-esenca/>, consulté le 10/04/2024.

Nous comprenons donc toute la diversité des usages qui existent quant à l'écriture inclusive au sein même des entités d'Esenca et constatons des usages différents en fonction des publics à qui sont destinés les écrits.

Solidaris

Esenca fait donc partie du réseau associatif de Solidaris. Qu'en est-il de la mutualité quant à l'usage de l'écriture inclusive ? Il semble que de manière générale, Solidaris n'utilise pas l'écriture inclusive. Une exception cependant est le site Ma vie en PLUS⁵⁷ dans lequel l'écriture inclusive a été intégrée dès le début du projet. Solidaris s'intéresse pourtant de plus en plus à l'écriture inclusive, grâce à l'impulsion de membres du personnel davantage sensibilisés à la thématique (ceci n'est pas un cas isolé). À l'heure actuelle, certaines rédactrices l'utilisent couramment. Pour d'autres, cela est parfois plus compliqué, notamment parce que de nombreuses questions se posent quant à son usage au quotidien⁵⁸.

La direction Prévention & Promotion de la Santé de Solidaris

L'équipe, en contact avec un public souvent fragilisé notamment via ses agent·e·s et ses chargé·e·s de prévention n'a pas non plus recours à l'écriture inclusive. En revanche, notre interpellation a permis de remettre l'usage de l'écriture inclusive en évidence en réinsistant sur sa pertinence. La direction comptera mener une réflexion à ce sujet car les questions d'écriture et de compréhension leur tiennent à cœur. En effet, l'équipe travaille notamment sur des questions de littératie en santé⁵⁹. Nous espérons que cette étude pourra également leur servir.

Associations et collectifs dans le domaine du handicap

Nous avons également interpellé le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles (CAWaB)⁶⁰ sur leur position quant à l'écriture inclusive. À la suite de cette interpellation, le CAWaB a rédigé une note de position en concertation avec leurs membres. Nous attendons actuellement la publication sur Internet de cette note⁶¹.

Altéo⁶², mouvement de personnes malades, valides et handicapées, fondé à l'initiative de la mutualité chrétienne a également été sollicité de notre part. La réponse qui nous a été

⁵⁷ Ma vie en PLUS : <https://mavieenplus.solidaris-wallonie.be/>.

⁵⁸ Dans un travail ultérieur, nous pourrions réfléchir à différents cas de figure pratico-pratiques pour lesquels l'usage de l'écriture inclusive est compliqué et tenter d'y apporter des réponses. Cela pourrait bénéficier à tout le monde.

⁵⁹ C'est un déterminant de la santé. La littératie en santé désigne « les connaissances, la motivation et les compétences des personnes pour accéder, comprendre, évaluer et appliquer les informations sur la santé afin de porter des jugements et de prendre des décisions dans la vie quotidienne concernant les soins de santé, la prévention des maladies et la promotion de la santé pour maintenir ou améliorer la qualité de vie au cours de la vie ». Source : <https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/etat-de-sante/determinants-de-sante/litteratie-en-sante>, consulté le 08/05/2024.

⁶⁰ CAWaB : <https://cawab.be/>, consulté le 10/04/2024.

⁶¹ En date du 21/06/2024

⁶² Altéo : <https://www.alteoasbl.be/>, consulté le 10/04/2024.

donnée est que, suite à une réflexion sur le sujet en interne, « l'écriture qui se dit inclusive est en fait plutôt exclusive pour notre public. Il rend la lecture plus compliquée. L'ajout de ponctuation, par exemple, représente une difficulté supplémentaire à la lecture alors qu'on cherche une plus grande lisibilité pour le public (...) »⁶³.

Il semble ici que le point médian est le facteur bloquant. C'est un argument généralement cité contre l'usage de l'écriture inclusive (nous l'abordons au point 4). Or, nous avons vu qu'il existe une multitude de stratégies linguistiques pour s'emparer de l'écriture inclusive tout en évitant le point médian.

Concernant l'asbl **Inclusion**⁶⁴ :

« généralement Inclusion n'utilise pas l'écriture inclusive. Si par exemple nous devons parler de participant, nous n'allons pas spécifier : Participant, participante, mais nous allons plutôt généraliser au masculin.

Idéalement pour le FALC également, sauf si vraiment la traduction s'y prête ou si le client l'exige, alors on utilise l'écriture inclusive, en citant le mot en entier dans sa forme masculine et féminine. ».

Par ailleurs, il existe également des collectifs engagés sur les questions de validisme et de féminisme. C'est le cas des Dévalideuses, collectif français féministe « qui démonte les idées reçues sur le handicap »⁶⁵. Elles indiquent, dans leur manifeste, « Nous nous efforçons également d'utiliser l'écriture inclusive en privilégiant ses formes les plus accessibles à toutes et tous » sans en dire davantage. En 2020, elles avaient également indiqué sur Twitter :

« Nous nous inscrivons **contre la récupération des difficultés des personnes handicapées pour lutter contre l'écriture inclusive.**

Sous ces positions faussement antivalidistes se cache un refus réactionnaire et infondé de l'écriture inclusive »⁶⁶.

Enfin, l'association féministe belge reconnue en éducation permanente « Le Poisson sans bicyclette » qui est également sensible à la question du handicap⁶⁷, utilise sur son site Internet différentes formes d'écriture inclusive, dont l'écriture épïcène et les points médians.

Au-delà du monde du handicap

Nous avons également élargi notre petite enquête sur les pratiques d'écriture inclusive au-delà du monde du handicap. Nous avons ainsi interpellé le mouvement **Lire et Écrire**⁶⁸. Le

⁶³ Réponse reçue suite à notre interpellation sur le sujet.

⁶⁴ Inclusion asbl : <https://www.inclusion-asbl.be/>, consulté le 10/04/2024.

⁶⁵ Les Dévalideuses : <https://lesdevalideuses.org/>, consulté le 10/04/2024.

⁶⁶ Source : <https://twitter.com/LesDevalideuses/status/1339611188582342662>, consulté le 10/04/2024.

⁶⁷ Notamment via sa brochure « En accès limité ? », <https://lepoissonsansbicyclette.be/produit/en-acces-limite-un-livret-pour-approfondir/>, consulté le 10/04/2024.

⁶⁸ Le mouvement Lire et Écrire : <https://lire-et-ecrire.be/>, consulté le 10/04/2024.

public auquel il s'adresse est large : personnes illettrées et analphabètes, professionnelles et professionnels du secteur, mais également grand public, médias et politiques notamment via sa reconnaissance en Éducation permanente et son Journal de l'alpha⁶⁹.

Lire et Écrire nous indique que la question de l'écriture, de la maîtrise du langage et de l'orthographe est, depuis toujours, un outil de sélection sociale⁷⁰. Elle est donc évidemment primordiale pour le mouvement. Mais l'écriture inclusive ne fait pas, à l'heure actuelle, l'objet d'un document interne spécifique sur une manière uniforme de l'appliquer ou d'une ligne éditoriale. Chaque travailleuse et travailleur qui rédige emploie l'écriture inclusive selon ses sensibilités. Par contre, en 2021, Lire et Écrire avait déjà indiqué en préambule de son manuel d'animation-formation « Se dire et agir avec les autres – Dire le juste, l'injuste et construire des intelligences citoyennes »⁷¹ : « Nous parlerons toujours d'animatrices au féminin et de participants au masculin ».

Dernière évolution en date : le mouvement Lire et Écrire s'est doté d'un nouveau **cadre de référence pédagogique**. Ce cadre contient une introduction inclusive et engagée qui est la suivante :

« Le langage a une influence puissante sur les attitudes, les comportements et les perceptions. C'est pourquoi il est important d'établir des lignes directrices qui garantissent, dans la mesure du possible, **que le langage non sexiste soit la norme et non l'exception**. Afin de promouvoir l'équité entre les sexes tout en garantissant la fluidité et la clarté de la communication, **nous avons décidé d'alterner les formes masculines et féminines**. Dans certaines sections, nous utiliserons le féminin, tandis que dans d'autres, nous utiliserons le masculin. Ce changement vise à refléter la diversité et l'égalité des sexes, **sans compromettre la compréhensibilité du contenu** ».

Lire et Écrire a ainsi trouvé un moyen de concilier ses valeurs d'inclusion et de lisibilité pour toutes et tous, même aux publics ayant des difficultés à lire la langue française ou en apprentissage de celle-ci. Par ailleurs, Lire et Écrire s'est également penché sur le langage pour tous⁷².

⁶⁹ Pour toutes les publications du Journal : <https://lire-et-ecrire.be/Journal-de-l-alpha>, consulté le 10/04/2024.

⁷⁰ L'apprentissage des langages fondamentaux, comme s'exprimer, lire, écrire et calculer sont des processus émancipateurs. Or encore aujourd'hui, ne pas avoir accès à l'un de ces langages est **synonyme d'inégalité et de discriminations** (exemple : faire une faute d'orthographe a un impact sur la légitimité de la personne).

⁷¹ « Se dire et agir avec les autres – Dire le juste, l'injuste et construire des intelligences citoyennes » : <https://lire-et-ecrire.be/Manuel-Juste-et-Injuste>, consulté le 10/04/2024.

⁷² Pour plus d'informations : « Premiers pas de Lire et Écrire en langage pour tous », <https://lire-et-ecrire.be/Premiers-pas-de-Lire-et-Ecrire-en-langage-pour-tous>. Pour en savoir davantage sur la thématique : Louise Culot (2022) : « Le langage simplifié : un confort pour les uns, une nécessité pour les autres » : <https://journaldelalpha.be/le-langage-simplifie-un-confort-pour-les-uns-une-necessite-pour-les-autres/>, consulté le 10/05/2024.

Enfin, le PAC⁷³ (Présence et Action Culturelles), mouvement d'Éducation Permanente et populaire, nous a indiqué utiliser l'écriture inclusive. Une **charte éditoriale** est ainsi en vigueur au sein du PAC. Elle est utilisée lors de la rédaction d'analyses et d'études en éducation permanente, mais également pour la rédaction d'articles dans leur magazine Agir par la Culture⁷⁴, etc. En 2018, une étude avait même été consacrée à l'écriture inclusive⁷⁵. Par exemple, au PAC, le point médian est préféré au doublet et l'accord de proximité est privilégié.

Rappelons que ce ne sont que l'avis et la position de quelques associations et collectifs concernant l'écriture inclusive et que notre échantillon est loin de refléter les pratiques dans leur ensemble. Cependant, ces différentes perspectives permettent d'initier quelques réflexions au sein de notre asbl.

3.3. Quelques réflexions

À la lumière de ces exemples, nous constatons la diversité des pratiques (quand il y en a) et la façon dont certaines structures sont plus avancées que d'autres sur le sujet. Chaque structure modèle l'écriture inclusive en fonction de ses sensibilités, de sa pratique quotidienne et des besoins de son public. Aucune pratique n'est réellement « dominante ».

De manière générale, nos interpellations ont donné aux associations et collectifs l'occasion **de se (ré)interroger sur l'écriture inclusive** et même d'en faire des sujets à l'ordre du jour. Le travail et les luttes quotidiennes absorbant toute l'attention des associations, la thématique et l'utilisation de l'écriture inclusive ne sont pas toujours des combats prioritaires.

Il semble alors que c'est une personne davantage sensibilisée en interne qui initie la réflexion sur la question, mais également les sollicitations externes à ces structures qui peuvent faire changer les choses. Les questions sur l'écriture inclusive devenant de plus en plus fréquentes, les associations et collectifs sont poussés à réfléchir à cette thématique.

Cette étude servira peut-être à d'autres associations, pour entamer ou poursuivre leur réflexion et se positionner sur la question. Nous rédigeons quotidiennement des e-mails, des rapports, des interpellations politiques, des articles de presse, des documents officiels, des analyses ou des études. Écrire de manière inclusive en respectant les besoins de nos publics doit devenir prioritaire, tant l'impact de nos mots est conséquent au vu de tout ce dont nous avons discuté dans cette étude.

⁷³ Pour plus d'information sur le PAC, mouvement écosocialiste : <https://www.pac-g.be/>, consulté le 10/05/2024.

⁷⁴ Pour plus d'information sur le magazine « agir par la culture » : <https://www.agirparlaculture.be/>, consulté le 10/05/2024.

⁷⁵ Pour la consulter : <https://www.pac-g.be/cahier-53-face-aux-metamorphoses-du-monde/>, consulté le 10/05/2024.

Quoi qu'il en soit, nous devons nous pencher sur les arguments en défaveur de l'écriture inclusive dans le secteur du handicap afin de mieux les comprendre et les analyser.

4. Les débats autour de l'écriture inclusive

Il existe de nombreuses controverses autour de l'écriture inclusive. Comme nous allons le constater plus loin, dans le monde du handicap, c'est souvent parce que le concept d'« écriture inclusive » est réduit à sa seule dimension « point médian » qu'elle soulève autant de questions. Dans un premier temps, nous examinons les arguments en défaveur de l'écriture inclusive liés au handicap. Par la suite, dans une perspective plus large, nous examinerons d'autres arguments, plus généraux, en défaveur de l'écriture inclusive (sans prétendre à l'exhaustivité) et suggérerons quelques éléments de réflexion.

4.1. Inclusif pour les personnes en situation de handicap ?

Des arguments contre l'utilisation de l'écriture inclusive existent. Certains proviennent d'ailleurs d'associations du secteur du handicap. En France, par exemple, l'Association pour la prise en compte du handicap dans les politiques publiques et privées, opposée à l'écriture inclusive, a estimé que l'écriture inclusive « rend les textes inaccessibles à nombre de personnes sujettes à troubles DYS (*dyslexie, dyspraxie*)⁷⁶, mal ou non voyantes (...) Il s'agit même ici d'une discrimination dans l'accès à l'information »⁷⁷.

Ainsi, la lecture serait rendue plus fastidieuse avec l'utilisation de l'écriture inclusive... Ou plutôt : du point médian. Rappelons encore une fois que l'écriture inclusive peut être appliquée de multiples façons.

Nous explorons ici les deux arguments les plus répandus contre l'usage de l'écriture inclusive. Ne sachant pas toujours si ces arguments ont réellement été vérifiés par les organismes et les personnes qui les brandissent, nous investiguons par nous-mêmes ce qu'en disent les personnes directement concernées.

4.1.1. « Les personnes dyslexiques ont du mal à lire l'écriture inclusive »

Les personnes dyslexiques peuvent avoir des difficultés de compréhension à la lecture, ainsi que des difficultés à reconnaître des mots et des lettres. Les « points au milieu des mots »,

⁷⁶ Pour savoir ce que recouvre les troubles « dys », voir le site de l'apeda : <https://www.apeda.be/les-differents-troubles/>, consulté le 04/04/2024. Quelques définitions tirées du site :

Dysorthographe = trouble spécifique de l'écriture touchant aussi bien la production d'écrit que l'acquisition du lexique orthographique, des règles grammaticales et de conjugaison.

Dyslexie-dysorthographe, aussi appelée TSLE (trouble spécifique du langage écrit) = trouble spécifique et durable ralentissant ou empêchant l'acquisition et l'automatisation du langage écrit.

Dysphasie = déficit spécifique du langage, caractérisé par des problèmes graves de la compréhension et/ou de l'expression du langage parlé, en l'absence de perte auditive, de déficience mentale, ou d'un trouble émotionnel.

Dyspraxie = anomalie de la planification et de l'automatisation des gestes volontaires et se traduit par la difficulté à réaliser des praxies, c'est-à-dire des séquences de mouvements volontaires pour interagir avec l'environnement.

⁷⁷ Handicap.fr, « Ecriture inclusive et handicap : pourquoi ça dérange ? » : <https://informations.handicap.fr/a-ecriture-inclusive-et-handicap-pourquoi-ca-derange-35863.php>, consulté le 04/04/2024.

qui ajoutent donc des signes entre les lettres, est un argument que l'on retrouve souvent ci et là comme mise en garde face à l'utilisation de l'écriture inclusive. Celle-ci ralentirait et compliquerait la lecture des personnes dyslexiques. L'Académie française avait ainsi avancé :

« L'écriture inclusive offusque la démocratie du langage. Outre que la correspondance avec l'oralité est impraticable, elle a pour effet d'installer une langue seconde dont la complexité pénalise les personnes affectées d'un handicap cognitif, notamment la dyslexie, la dysphasie ou l'apraxie. Une apparente pétition de justice a pour effet concret d'aggraver des inégalités »⁷⁸.

Ainsi, les politiques et les institutions qui se positionnent contre l'usage de l'écriture inclusive – en prenant bien souvent le point médian comme cible – se font les porte-paroles des personnes dyslexiques (qui formeraient, par ailleurs, un groupe homogène)⁷⁹. C'est une position que nous contestons évidemment, de la même manière que LA personne en situation de handicap n'existe pas. La réalité est beaucoup plus complexe que cela.

Rappelons ici que c'est cette même Académie française qui a décidé que le masculin l'emportait sur le féminin et qu'« elle est responsable de la disparition des dictionnaires français de termes féminins de noms de professions comme « autrice »⁸⁰, « professeuse », « mairesse » ou encore « médecine » (Viennot, 2017) »⁸¹. Elle s'est donc déjà opposée à l'écriture inclusive.

Une étude a montré que pour les personnes non dyslexiques, l'écriture inclusive, via le point médian plus spécifiquement, « ralentit un peu la lecture au début d'un article, [mais] les sujets s'adaptent et retrouvent rapidement leur rythme de lecture habituel »⁸².

Mais qu'en est-il réellement pour les personnes dyslexiques ? Pascal Gygax, précédemment cité, indique que « d'un point de vue scientifique, il n'existe pour l'instant **aucune recherche** sur le lien entre écriture inclusive et dyslexie »⁸³. Pour combler ce manque, et en collaboration avec ses deux collègues logopédistes, Lucie Schoenhals et Ingrid Fourier, et

⁷⁸ Académie française, <https://www.academie-francaise.fr/actualites/lettre-ouverte-sur-lecriture-inclusive>, consulté le 04/04/2024.

⁷⁹ Par exemple : la question écrite de la députée wallonne Rachel Sobry (MR) à la ministre Valérie De Bue, qui affirme que « Le point médian représente un danger, notamment pour les étrangers qui apprennent le français, mais également pour les dyslexiques (...) » : <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=113177>, consulté le 04/04/2024.

⁸⁰ Le mot « autrice » est bel et bien revenu dans la langue française et dans les dictionnaires Le Robert et Larousse.

⁸¹ Sauteur, T., Gygax, P., Tibblin, J., Escasain, L., & Sato, S. (2023). « L'écriture inclusive, je ne connais pas très bien... mais je déteste! ». Liens entre connaissances linguistique et historique, orientation politique et attitudes envers l'écriture inclusive. *GLAD!. Revue sur le langage, le genre, les sexualités*, (14), p.1. Référence citée : Viennot, E. (2017). *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !*. Editions IXe.

⁸² Spinelli E., Chevrot J-P., Varnet L., (2023), Neutral is not fair enough: testing the efficiency of different language gender-fair strategies, *Frontiers in Psychology*, cité par Laure Dasinières (2024), « L'écriture inclusive par-delà le point médian » : <https://lejournal.cnrs.fr/articles/lecriture-inclusive-par-dela-le-point-median>, consulté le 11/04/2024.

⁸³ Pascal Gygax, LinkedIn : <https://www.linkedin.com/in/pascal-gygax-767b777a/>, consulté le 25/04/2024.

Leslie Weber de l'Université de Fribourg, le groupe a rédigé un article sur la question dans une revue scientifique⁸⁴. Nous y reviendrons juste après avoir parcouru ce que disent les personnes directement concernées par le handicap concernant la thématique.

En effet, la **récupération du handicap** par des personnes qui sont contre l'écriture inclusive n'est pas passée inaperçue auprès des principales concernées. Ainsi, le réseau d'Études HandiFéministes (REHF)⁸⁵ a publié un billet⁸⁶ à ce sujet et indique :

« Les membres du Réseau d'Études HandiFéministes (REHF), concernées pour la plupart par le sexisme et le validisme et chercheuses à l'université ou ailleurs, exprimons aujourd'hui notre désaccord et **dénonçons la récupération du handicap pour justifier des positions anti écriture inclusive, par des personnes généralement concernées ni par le sexisme, ni par le validisme.** Au nom de la **cécité, de la dyslexie ou de la dyspraxie**, certain-e-x-s s'opposent à l'usage et au développement de l'écriture inclusive. Pour le REHF, il s'agit d'un argument doublement fallacieux :

En premier lieu, cet argument tend à **homogénéiser l'opinion de l'ensemble des personnes déficientes visuelles et avec des troubles dys.** Il existe assurément des handi-e-x-s qui défendent l'écriture inclusive. Il est donc problématique que des personnes non concernées ne consultent pas ou s'expriment à la place des personnes concernées par le validisme, tout comme il est problématique que des personnes concernées ne considèrent pas la pluralité des discours sur ces débats (...).

En second lieu, l'argument du handicap pour les positions anti écriture inclusive n'est pas valide au niveau technique, et ce, à double titre. Premièrement, c'est placer le problème au mauvais endroit. Le souci, ce n'est pas l'écriture inclusive en tant que telle, mais, d'un côté, c'est la **programmation** des logiciels de synthèse vocale utilisés par les personnes déficientes visuelles, et, de l'autre, c'est **l'absence d'éducation** à ce sujet. De fait, lire un point médian avec un lecteur d'écran est, à l'heure actuelle, quelque chose de désagréable, voire d'incompréhensible. **Mais si les programmeuses travaillaient à modifier cela, il n'y aurait plus de problème. Donc nous préférons condamner le sexisme qui préside à la programmation des logiciels, plutôt que l'antisexisme qui motive l'usage de l'écriture inclusive.**

⁸⁴ Weber, L., Gygax, P., Schoenhals, L., & Fourrier, I. (2024). Écriture inclusive et dyslexie : enjeux, hypothèses et pistes de recherche. *A.N.A.E.*, 188, 75-88.

⁸⁵ « Le réseau d'études handi-féministes (REHF) rassemble plus d'une centaine de personnes intéressées par la recherche autour des thématiques à l'intersection du genre et du handicap, issues de contextes divers (étudiant-e-s, enseignant-e-s, curieuses, chercheuses, activistes...) et de différents pays (Canada, Suisse, France...) ». Plus d'informations : <https://www.rehf.org/>, consulté le 15/04/2024.

⁸⁶ Ceci est un extrait du billet « Contre la récupération du handicap par les personnes anti écriture inclusive ». Pour le lire dans son ensemble : <https://efigies-ateliers.hypotheses.org/5274>, consulté le 15/04/2024.

Deuxièmement, il existe, dans l'état actuel des choses, de nombreux procédés qui permettent aux logiciels de synthèse vocale de lire confortablement l'écriture inclusive. Par exemple, **il suffit d'intervenir dans le terminal du logiciel pour modifier la verbalisation du point médian**, à condition d'avoir quelques compétences en informatique, ou d'avoir un-e valide sous la main qui daigne s'abaisser à cette tâche ».

Certaines personnes dyslexiques s'expriment également à ce sujet sur les réseaux sociaux, comme @MarwanOsmosis sur Twitter (actuellement le réseau social X) qui indique : « Si le seul moment où vous vous préoccupez de la dyslexie, c'est pour l'utiliser comme argument contre l'écriture inclusive, **c'est que vous n'en avez rien à foutre de la dyslexie**. Et ça se voit. »⁸⁷.

Un autre témoignage de @highermalik : « Se servir de la dyslexie pour tacler l'écriture inclusive alors que vous faites littéralement des **dictées notées** et que toutes les épreuves/concours notent **l'orthographe**, c'est un peu culotté »⁸⁸.

Enfin, @Fuelebyinks⁸⁹ se demande :

« Pourquoi tout le monde parle au nom des dyslexiques quand ils ne sont pas d'accord sur un point (coucou #écritureinclusive). Déjà ça montre l'image qu'ils ont de nous (on c pa lir ou ekrir wouin wouin) et franchement **trouvez d'autres arguments qui vous concernent**. (...)

- 1/ la dyslexie c'est super vaste et y'a pas qu'une façon spécifique de l'être
- 2/ l'écriture inclusive n'est pas la cause des fautes récurrentes de la « nouvelle génération »
- 3/ toujours des gens pour râler

Bonne journée <3 »

Par ailleurs, Sophie Vela, graphiste axant sa recherche sur la lisibilité des formes graphiques et typographiques⁹⁰, a interrogé six personnes qui ne sont ni cisgenre⁹¹, ni neurotypiques⁹². Elle indique :

⁸⁷ Inès Mascarin, « L'écriture inclusive est-elle incompatible avec les troubles Dys ? »

<https://www.motscles.net/blog/ecriture-inclusive-et-dyslexie>, consulté le 18/04/2024.

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ Ibid.

⁹⁰ La typographie est la manière dont un texte est imprimé ou affiché sur écran numérique. Elle regroupe les types de caractères (majuscules et minuscules, italique...), la ponctuation, les espaces, les procédés d'abréviation, les manières d'écrire les nombres et la mise en pages (Le Robert). Pour Sophie Vela, « La typographie est à elle seule une façon de **normer** l'écriture, d'uniformiser les caractères. Cette uniformisation, à l'image de la société, **est vouée à évoluer avec le temps, à s'adapter, à se transformer** ». *Ibid.*

⁹¹ Cisgenre = désigne des personnes qui se sentent à l'aise et se reconnaissent avec le genre qui leur a été assigné à la naissance, en correspondance avec leur sexe biologique. Par exemple, des individus de sexe féminin qui se sentent femmes sont des personnes cisgenre.

⁹² Neurotypique = se dit de personnes qui ont un fonctionnement « typique », « standard » et considéré comme « normal », qui n'ont pas de troubles neurodéveloppementaux. Pour en savoir plus sur la définition de la

« Les six personnes avec lesquelles j'ai échangé **privilégient l'inclusion de genre à celle de lecture**. Romane me dit que «l'inclusion [lui] procure un sentiment d'euphorie, de légitimité, qui fait oublier les difficultés de lecture qui sont surmontables, même si [i-el] doit prendre plus de temps et d'énergie pour lire.» De son côté, Kerunos «**valide complètement** le fait de créer un nouveau jargon et des typos pour inclure tout le monde, voire d'utiliser des mots/pronoms neutres pour tout le monde. Dans un monde utopiste ça aiderait à la fin du sexisme, du genre et du patriarcat. Dans un monde moins utopiste, ça aurait le mérite de faire en sorte que **les [personnes non-binaires] se sentent valides et existent au yeux du monde**», tout en précisant que cela «dépendrait de la complexité de la typo, si un ou deux [caractères] permettent de changer tous les mots pour les [rendre neutres] je suis à 100 % pour. Au-delà de dix, ça commence à être compliqué.». »⁹³

Pascal Gygax, que nous avons précédemment cité, à l'aide de ses deux collègues logopédistes, ont souhaité apporter une base de connaissance sur les liens entre les formes abrégées des doublets (le point médian) et la dyslexie. Le groupe de recherche a montré que⁹⁴ :

« 1. Parmi les différentes formes d'écriture inclusive, nombreuses, une grande majorité ne posera probablement aucun problème – supplémentaire en tout cas – à des populations dyslexiques. Par exemple, écrire « **Fribourg** a voté une nouvelle loi... » au lieu de « Les **fribourgeois** ont voté une nouvelle loi... » ne posera pas plus de problèmes. Ou « **L'article** pose les bases d'une discussion sereine... » au lieu de « **Les auteurs** posent les bases d'une discussion sereine... », etc...

2. Une forme d'écriture inclusive, certes minoritaire, **pourrait potentiellement** amener des difficultés de lecture (et de production) : les **formes abrégées** des doublets (par ex., « étudiantes et étudiants » en « étudiant·e·s »).

3. Dans certains cas [...], les formes abrégées des doublets - le **point médian** donc - **pourraient aider les personnes souffrant de troubles dyslexiques**. Dans d'autres cas (par ex., lors de l'apprentissage de nouveaux mots), ces formes pourraient être **problématiques**. Le lien entre dyslexie et forme abrégée des

neuroatypie : <https://collectifautiste.be/documentation/petit-lexique-de-lautisme/#ib-toc-anchor-48>, consulté le 10/05/24.

⁹³ Sophie Vela (2022), « Pour enfin faire rimer inclusivité et accessibilité. Recommandations pour les dessinateurices de caractères face à l'argument de l'illisibilité » : <https://typo-inclusive.net/accessibiliteinclusive/>, consulté le 26/04/2024. Nous vous invitons à lire l'ensemble de son article pour plus de précisions.

⁹⁴ Post LinkedIn de Pascal Gygax (avril 2024) : <https://fr.linkedin.com/posts/pascal-gygax-767b777a-l%C3%A9criture-inclusive-exclut-les-personnes-activity-7186970992978669568-TA6E>, consulté le 26/04/2024.

doublets (le point médian) est donc un **lien plus complexe qu'il n'y paraît**, et exige donc une certaine prudence scientifique.

4. Les **réformes orthographiques** (celles déjà proposées et les nouvelles à venir), mériteraient également d'être discutées sous le prisme de la dyslexie, des troubles de lecture et de l'accessibilité du français. **Ces réformes auront probablement plus d'impact sur les populations dyslexiques que des interdictions de points médians.** »

Sur ce quatrième point, ajoutons ceci : les personnalités politiques et autres individus qui se préoccupent maintenant de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'écriture devraient d'abord et avant tout travailler sur leur communication externe : tous leurs contenus sont-ils traduits en langue des signes ? En Facile à Lire et à Comprendre ? Et plus largement, elles devraient travailler à l'inclusion dans la société des personnes en situation de handicap via des actions concrètes. Nous le voyons dans les différents propos cités précédemment des personnes concernées : il semblerait que certains individus (dont les connaissances sur l'écriture inclusive sont parfois limitées) ne s'occupent d'une catégorie de personnes (les personnes dys) quand celles-ci servent à la conservation de la langue française, telle qu'elle a été codifiée par l'Académie française.

Pour en revenir à l'écriture inclusive, celle-ci n'implique pas le recours obligé au point médian : il n'est pas nécessaire à l'écriture inclusive. Au lieu d'écrire « les électeur·rices », nous pourrions écrire « les électeurs et les électrices », ou bien simplement « l'électorat ». Ceci est aussi une application de l'écriture inclusive.

Sophie Vela fait le lien entre l'utilisation d'un handicap pour justifier une position sur le sujet de l'écriture inclusive et le validisme :

« Le refus de l'inclusion de toustes dans l'écriture semble donc ne pas être fondé sur des bases solides, mais sur du validisme, voire de l'eugénisme⁹⁵. En effet, cela laisse sous-entendre que si l'écriture inclusive ne doit pas se développer, **c'est à cause des personnes ayant des différences neurologiques**. Ce débat va bien au-delà d'une binarité genre/handicap et s'inscrit dans des réflexions plus profondes sur la **stigmatisation** des personnes handicapées et la **récupération de leurs luttes**. Si les caractères dessinés pour les personnes dyslexiques ne sont pas efficaces, que les personnes qui dénoncent les difficultés de lecture ne s'appuient pas sur le ressenti des personnes concernées, il semble qu'il s'agisse plutôt d'une **instrumentalisation** de ces personnes pour nourrir le discours anti-écriture-inclusive »⁹⁶.

⁹⁵ Eugénique : « Ensemble des recherches (biologiques, génétiques) et des pratiques (morales, sociales) qui ont pour but de déterminer les conditions les plus favorables à la procréation de sujets sains et, par là même, d'améliorer la race humaine ». Source : <https://www.cnrtl.fr/definition/eug%C3%A9nisme>, consulté le 12/06/2024.

⁹⁶ <https://typo-inclusive.net/accessibleinclusive/>, consulté le 26/04/2024.

4.1.2. « Les technologies d'assistance ne sont pas compatibles avec l'écriture inclusive »

Nous l'avons déjà abordé, les lecteurs d'écran sont souvent cités pour justifier le non recours à l'écriture inclusive. Mais au fur et à mesure de nos investigations, nous identifions que ce n'est pas l'écriture inclusive qui pose problème, c'est bien l'une de ses stratégies linguistiques : le **point médian**, une nouvelle fois.

Nous avons demandé à Accessia, l'agence web inclusive créée par Eqla⁹⁷, leur position quant à l'écriture inclusive. Voici leur réponse :

« Si l'écriture inclusive se veut « inclusive », elle s'avère exclusive pour les personnes déficientes visuelles car elle n'est pas adaptée à l'utilisation de lecteur d'écran.

Nous avons fait des tests avec nos bénéficiaires, qui sont unanimes sur le sujet. Nous n'utilisons donc jamais l'écriture inclusive pour nos communications externes.

Nous préconisons de trouver des alternatives, par exemple, de dire « des membres » plutôt que « des participants.tes ».

Notre public reste en effet prioritaire et nous adaptons notre communication à leur compréhension ».

Le fait d'utiliser « les membres » au lieu de dire « les participants » au masculin est pourtant un usage de l'écriture inclusive. Cela démontre une fois de plus que l'écriture inclusive est encore intrinsèquement liée au point médian et non aux nombreuses alternatives qu'elle comprend.

Par curiosité, nous avons nous-mêmes réalisé un test via un lecteur d'écran gratuit et accessible à tout le monde : Screen Reader sur Chrome⁹⁸. Nous avons fait lire certains passages de textes dans lesquels le point médian était utilisé. Certains mots étaient en effet prononcés de manière incompréhensible : « instituteur·rice » était lu « instituteur·[raïsse] ». Par contre, « chercheur·euse » était prononcé avec un petit temps de pause entre les deux formes : « chercheur...euse ». Ceci rendait le mot davantage compréhensible.

Signalons le tout de suite : ceci n'est qu'un simple test et n'a pas du tout vocation de disposer d'une quelconque valeur. Ce qui est important de signaler est que :

- Des variations de prononciations sont constatées selon les programmes de lecteur d'écran utilisés.
- Même si pour certains mots, la fin est lue correctement, cela nécessite une bonne connaissance préalable du français.

⁹⁷ Pour plus d'informations sur Accessia : <https://eqla.be/nouvelles-technologies/accessia/>, consulté le 18/04/2024.

⁹⁸ Pour plus d'informations sur Screen Reader : <https://chromewebstore.google.com/detail/screen-reader/kgejghpjiefppelpmljgicjbhoiplfn>, consulté le 18/04/2024.

- Du point de vue du site web, il peut être nécessaire de signaler, en préambule, que le texte utilise des points médians afin que la personne ne soit pas surprise par certaines prononciations.

Suite à ces quelques recherches, nous proposons certaines solutions au point médian :

- Pour pouvoir avoir accès à des pages web qui utilisent le point médian, il existe une **extension appelée LÉIA** « qui permet de réconcilier écriture inclusive et accessibilité »⁹⁹. Entre d'autres fonctionnalités, cette extension permet de supprimer les points médians d'un texte et de les **remplacer par des doublets**. Ceci permet de rendre accessible un texte web aux lecteurs d'écran tout en maintenant la visibilité des genres. Ainsi, le mot « directeur·trice » sera réécrit « directeur directrice » et pourra être lu sans embûche par les lecteurs d'écran. Cela paraît une très bonne alternative. Par contre, il faudrait tout de même vérifier que cette extension n'entrave pas l'accessibilité globale du site.
- D'un autre côté, comme énoncé précédemment, si les lecteurs d'écran peinent à lire les points médians, **c'est parce qu'ils ne sont pas programmés pour le faire**. Une sensibilisation au niveau des développeuses et développeurs logiciels pourrait contribuer à travailler le sujet.
- Nous soulignons toutefois que la « lecture » des points médians, même correcte, peut être lourde à l'oreille des personnes qui utilisent des lecteurs d'écran. Nous pourrions proposer que lorsque le lecteur d'écran rencontre un point médian, il puisse être configuré pour automatiquement le transformer en **doublet** ou que les personnes puissent **choisir** entre avoir un texte restitué **uniquement au féminin ou au masculin**. Des normes d'usages pourraient voir le jour et spécifier la manière dont il conviendrait de paramétrer les logiciels pour pouvoir « lire » les points médians.
- Les **alternatives** au point médian sont nombreuses et ont été citées précédemment : utiliser des doublets (comme le préconise également Accessia), modifier ses tournures de phrase et créer des néologismes qui seront lus par les lecteurs d'écrans.

Enfin, signalons simplement que de nombreux signes de la langue française ne sont pas non plus lus « correctement » par les lecteurs d'écran¹⁰⁰. Cela dépasse le cas du point médian.

⁹⁹ Firefox Add-ons, LÉIA - L'Écriture Inclusive Accessible :

<https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/leiaccessible/>, consulté le 18/04/2024.

¹⁰⁰ Par exemple : les crochets, les doubles flèches à l'horizontale, les barres verticales, etc. Pour plus d'informations sur le sujet : « Comment les lecteurs d'écran lisent les caractères spéciaux : une mise à jour », <https://elevenways.be/fr/articles/comment-les-lecteurs-d-ecran-lisent-les-caracteres-speciaux>, consulté le 13/05/2024.

4.2. Les arguments généraux en défaveur de l'écriture inclusive

D'autres arguments plus généralistes contre l'écriture inclusive se font entendre. Nous en exposons quelques un, tous tirés de l'article « Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique¹⁰¹ et peur d'émascation¹⁰² » de Julie Abbou et ses collègues¹⁰³.

L'écriture inclusive appauvrirait et serait un « danger mortel » pour la langue française, serait illisible, ne serait pas un combat prioritaire, serait inesthétique...

Les autrices expliquent :

« Quand on observe le débat, on peut remarquer que certain·e·s opposant·e·s semblent vraiment prêt·e·s à mobiliser tout argument possible à l'encontre de l'écriture inclusive. Et conséquemment, on peut retrouver dans un même argumentaire des arguments pas vraiment compatibles, voire **contradictoires**. On a par exemple pu voir l'argument du novlangue (donc l'idée d'un appauvrissement de la pensée par le langage), suivi de l'argument selon lequel il n'y a pas de lien entre langage et pensée et que changer le langage ne va donc pas changer les mentalités. C'est-à-dire que, d'une part, on soulève le problème de l'influence du langage sur la pensée, et, d'autre part, on nie que cette influence existe. Cela peut effectivement étonner. Mais vu que l'objectif est de stopper le « péril mortel » qui menace la langue française, l'incohérence entre arguments, les omissions et les contre-vérités deviennent probablement aux yeux des détracteur·ice·s de l'écriture inclusive des actes de légitime défense. »¹⁰⁴

Elles ajoutent :

« Toujours du point de vue idéologique, il est d'ailleurs très amusant de constater la contradiction entre l'argument de la complexité de l'écriture inclusive mobilisé pour s'opposer à toute nouvelle règle, et l'argument du nivèlement par le bas et de la mort de la langue, dès qu'on propose de simplifier l'orthographe de manière marginale. Ainsi, pour les mêmes personnes aux positions purement conservatrices, enseigner l'accord de proximité ou enseigner à écrire les étudiant·es, dissuaderait les gens d'apprendre le français comme langue étrangère et cela augmenterait l'échec scolaire ; en revanche, conserver des accents circonflexes pour des raisons étymologiques et choisir des graphies

¹⁰¹ Qui concerne l'étude des fins dernières de l'humanité et du monde. Un synonyme est « apocalyptique ». Source : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/eschatologique>, consulté le 12/06/2024.

¹⁰² Au sens littéral : castration. Ici, l'émascation est ici utilisée au sens littéraire comme l'affaiblissement, la privation de force des hommes.

¹⁰³ Abbou, J., Arnold, A., Candea, M., & Marignier, N. (2018). Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émascation Entretien. *Semen*, (44), paragraphe 23.

¹⁰⁴ Abbou, J., Arnold, A., Candea, M., & Marignier, N. (2018). Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émascation Entretien. *Semen*, (44).

spécifiques ph, rh, th, y pour les lettres grecques¹⁰⁵, alors qu'aucune autre langue romane n'a fait ce choix, cela ne constituerait en rien un obstacle à l'enseignement du français... »¹⁰⁶

L'un des arguments contre l'écriture inclusive et le point médian dans ce cas, est de dire que celui-ci rendrait impossible la lecture orale. Les autrices de l'article indiquent alors : « De la même manière que les locuteur·ice·s apprennent comment prononcer <etc.>, <p. ex.>, ou <fils>, iels peuvent apprendre à lire les marqueurs inclusifs. Par exemple, <locuteur·ice·s> pourra devenir **locutrices et locuteurs** à l'oral. ». En effet, à l'oral, les points médians sont lus comme des doublets.

Derrière les arguments à l'encontre de l'écriture inclusive se cachent une grande méconnaissance des multiples stratégies linguistiques qui y sont liées et de l'impact de l'écriture sur notre construction sociale. Conservatisme, peur du changement, crainte inavouable de la montée en visibilité des femmes, peur d'émascation, crainte de s'éloigner des normes sexistes, validistes et patriarcales de notre société... tout cela joue en toile de fond aux arguments contre l'écriture inclusive.

« Et puis, que les conservateurs le veuillent ou non, les langues et leur orthographe évoluent. Et des nouvelles formes lexicales telles que des pronoms neutres ou bi-genres **ne surgissent pas non plus de nulle part**. Elles apparaissent parce que de plus en plus de personnes se définissent (ou ont la possibilité de se définir) comme non binaires ou comme ayant un genre fluide et que ces personnes trouvent que les pronoms féminins ou masculins ne suffisent pas. Comme l'écrivait Boas (1911), **une langue est aussi le reflet d'une société** », conclu Aron Arnold¹⁰⁷.

¹⁰⁵ Par exemple, la lettre thêta « θ » en grec s'est traduit par « th » en français. Les mots français issus du grec s'écrivent donc « th », bien que le « h » ne se prononce pas. Le « h » existe pour rappeler la racine grecque du mot, comme dans le mot « théorie ».

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ Chercheur au Laboratoire de Linguistique Formelle. Abbou, J., Arnold, A., Candea, M., & Marignier, N. (2018). Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émascation Entretien. *Semen*, (44), paragraphe 21.

Nous pouvons schématiquement avancer qu'il existe également un clivage entre orientation politique de gauche et de droite concernant l'utilisation de l'écriture inclusive. Cela mériterait davantage de recherches en Belgique.

Une étude suisse de Tania Sauter et ses collègues a montré « une **corrélation importante entre l'orientation politique et les attitudes envers l'écriture inclusive** (...) les personnes situées davantage à **droite** de l'échiquier politique ont tendance à avoir des attitudes plus **négatives** envers l'écriture inclusive ».

Ensuite, « plus les personnes ont des **connaissances** sur l'écriture inclusive, plus elles ont des attitudes **positives** envers celle-ci. À ces corrélations, viennent s'ajouter celles qui suggèrent que plus une personne est à droite de l'échiquier politique, **moins** elle a de **connaissance** historique sur l'écriture inclusive ».

Par ailleurs, « les rhétoriques opposées à l'écriture inclusive se nourrissent principalement **d'arguments antiféministes et réactionnaires** ». Enfin, « les personnes politiquement ancrées à gauche se sont montrées plus ouvertes et positives à l'égard de l'écriture inclusive, alors que celles à droite étaient les plus fermées sur le sujet (...) nous pouvons considérer ces résultats comme guère surprenants, puisque la question de l'écriture inclusive est parfois considérée – à tort – comme l'apanage des milieux féministes (Abbou, 2017b ; Van Compernelle, 2009) , mouvements positionnés plus à gauche de l'échiquier politique ».

Source : Tania Sauter, Pascal Gyga, Julia Tibblin, Lucie Escasain et Sayaka Sato, « L'écriture inclusive, je ne connais pas très bien... mais je déteste ! », *GLAD!* [En ligne], 14 | 2023, mis en ligne le 12 juillet 2023, consulté le 14 mai 2024.

Note : réactionnaire = « Le terme, fréquemment utilisé comme insulte, décrit le désir de retrouver un passé, généralement fantasmé. Souvent imprégné de xénophobie, il émerge à partir du XVIIIe siècle en opposition aux révolutions et au progrès social et politique ». Plus d'informations : https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/01/19/la-pensee-reactionnaire-ou-le-reve-du-retour-d-une-puissance-francaise-idealisee_6110059_3232.html, consulté le 14/05/2024.

En **France**, le débat sur l'écriture inclusive dévoile également un clivage entre gauche et droite. Pour plus d'informations : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-billet-politique/l-ecriture-inclusive-constitue-t-elle-un-enjeu-politique-6103169>, consulté le 14/05/2024.

5. Réflexions finales : quelle est notre position aujourd'hui ?

L'esprit d'inclusion, en tant qu'association de défense des droits des personnes en situation de handicap, fait partie de notre quotidien. Nous y pensons tous les jours et nous luttons pour ; c'est un automatisme. Il est donc essentiel que notre communication (tant visuelle, qu'orale et écrite) prenne en compte la diversité du monde et que celle-ci puisse être visibilisée et reconnue. L'écriture inclusive est l'un des moyens pour y parvenir.

Bien entendu, nous devons adapter cette communication au public principal auquel nous nous adressons : les personnes en situation de handicap. Pour certaines d'entre-elles, l'écriture inclusive dont il a été question tout au long de cette étude ne pose pas de problème à la lecture. Pour d'autres personnes, son appropriation peut être plus compliquée, notamment pour les personnes aveugles et malvoyantes, ainsi que pour certaines personnes dyslexiques ou ayant des difficultés de lecture.

Ainsi, nous proposons d'exposer clairement certaines stratégies linguistiques que nous pensons pertinentes et qui rejoignent nos deux points d'attention : **l'inclusion et la lisibilité pour toutes et tous.**

Ces stratégies choisies devraient évidemment faire **l'objet d'une concertation** au sein même de notre structure¹⁰⁸, avec notre public, le secteur associatif et au-delà, mais elles constituent une base de discussion suite aux recherches menées à ce sujet dans cette étude.

Nos utilisations de l'écriture inclusive :

Nom de la stratégie linguistique	Exemples
Les formules englobantes	L'équipe de développement, les êtres humains
Les mots épiciens	Les collègues
Les doublets	Les enseignants et les enseignantes, les expertes et les experts Pour varier, il est possible d'écrire les doublets dans l'ordre alphabétique (« les auditeurs et les auditrices », « les enseignantes et les enseignants »). Point d'attention : dans notre société patriarcale, les hommes sont en général représentés avant les femmes : « les cuisiniers et les cuisinières ». Or, il a été démontré que « la première personne que l'on mentionne est considérée comme la plus importante » ¹⁰⁹ .

¹⁰⁸ Les entités territoriales d'Esenca, le Conseil d'Administration, etc.

¹⁰⁹ Weber, L., Gygax, P., Schoenhals, L., & Fourrier, I. (2024). Écriture inclusive et dyslexie : enjeux, hypothèses et pistes de recherche. *A.N.A.E.*, 188, 75-88., p.6.

	La vigilance est donc de rigueur si nous souhaitons visibiliser un public.
L'accord de proximité	<p>Comment accorder les déterminants, les participes passés et les adjectifs après l'utilisation de doublets ?</p> <p>Par exemple : les travailleurs et les travailleuses sont « sensibilisés » ou « sensibilisées » ?</p> <p>L'accord de proximité nous semble pertinent.</p> <p>C'est également ce que préconisent Pascal Gygax et ses collègues : « Si les études sur les effets de l'accord sont manquantes – en termes de représentation du genre – nous pouvons tout de même noter que l'accord de proximité (càd., on accorde au plus proche, comme dans l'expression « certaines étudiantes et étudiants ») est un accord très naturel »¹¹⁰.</p> <p>Cela permet, avec l'utilisation de doublets classés par ordre alphabétique, de varier les terminaisons et d'éviter la répétition : « les enseignantes et les enseignants sont satisfaits » ou « les coordinateurs et les coordinatrices sont concentrées ».</p>
Les néologismes	<p>Utilisation de nouveaux mots qui combinent le masculin et le féminin sans éléments supplémentaires tels que le point médian : « iel » pour « il et elle », « les formateurices », « toustes ». Ces mots ne gênent pas l'accessibilité numérique via les technologies d'assistance et permettent de s'exprimer de manière non genrée. Notons qu'il s'agit ici de prendre en compte le temps d'adaptation que cela demande et qui peut se révéler être le seul frein à leurs usages.</p>

Toutes ces stratégies linguistiques présentées font partie de l'écriture inclusive.

Elles peuvent être utilisées à notre convenance dans un texte : par exemple, alterner les mots épiciens et les doublets, mais en commençant par des **doublets**. Comme nous l'avons vu, les mots épiciens induisent encore des représentations masculines. L'utilisation de doublets dès le début d'un texte permet donc de **diversifier les représentations** et d'inclure tant les femmes que les hommes dans les esprits. C'est d'ailleurs la position qu'Esenca avait choisi de défendre suite à la note interassociative citée précédemment dans l'étude¹¹¹.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ Pour rappel, Esenca avait choisi, en 2020, d'utiliser : les doublets avec le féminin en premier puis le masculin, la féminisation des noms de métiers et titres, les termes épiciens ou englobants ainsi que la typographie

Nous pensons que les conseils pour la rédaction indiqués dans le « Petit guide pour une écriture respectueuse du genre » précédemment mentionné sont appropriés¹¹².

Les stratégies linguistiques que nous avons sélectionnées peuvent être lues par les lecteurs d'écran. Nous en avons d'ailleurs fait le test (non représentatif) avec les néologismes et les mots sont lus correctement.

Signalons simplement qu'aucune de ces solutions n'est parfaite ; elles impliquent des choix. Par exemple, certaines solutions ne représentent pas les personnes non binaires. En effet, l'utilisation de doublets (« les expertes et les experts ») visibilise les femmes et les hommes, mais pas les personnes qui ne se reconnaissent ni comme femme, ni comme homme. En outre, l'utilisation du doublet en indiquant les femmes d'abord dans un enjeu de visibilité (comme « les chargées et les chargés de projet »), n'est pas compatible avec l'accord de proximité, si le but est de féminiser les adjectifs qualificatifs. Par exemple : « les chargées et les chargés de projet sont compétents » (les femmes sont visibilisées, mais l'adjectif est au masculin) ou « les chargés et les chargées de projet sont compétentes » (les hommes sont visibilisés, mais l'adjectif est au féminin grâce à l'accord de proximité).

Une chose est certaine : les stratégies linguistiques en écriture inclusive sont nombreuses et ne se limitent pas aux points médians qui font couler tant d'encre ! D'ailleurs, concernant les points médians, nous considérons que tant que les technologies d'assistance telles que les lecteurs d'écran ne peuvent les restituer correctement et qu'elles ne proposent pas de solutions auditives confortables, nous l'éviterons¹¹³. Par contre, cela ne nous empêche pas de militer pour une mise à jour des logiciels afin de les rendre compatibles avec les points médians. Ceux-ci pourraient toutefois être utilisés pour des publications qui ne sont pas à destination du grand public ou vers des personnes qui peuvent comprendre leur sens.

Comme annoncé précédemment, il conviendra de prévoir une large concertation pour discuter des usages de l'écriture inclusive chez Esenca. Il faut que l'écriture inclusive puisse être aisément **appropriable et applicable** par l'ensemble des équipes d'Esenca. Mais surtout, qu'elle puisse refléter notre engagement politique de visibilisation de tous les publics, sans pour autant exclure certaines personnes de nos écrits.

Enfin, et cela mériterait à nouveau une concertation, la piste du mouvement Lire et Écrire nous semble une idée intéressante à explorer. Nous pourrions **parler et écrire au féminin générique ou alterner les genres au sein de nos articles** : l'un utilisant le masculin générique et l'autre le féminin générique.

incluante, si le public le permettait. Nos propositions actuelles ne s'éloignent donc pas tant de notre précédente opinion, mais est dorénavant appuyée par une recherche plus poussée.

¹¹² Notamment à la page 19 du document « Petit guide pour une écriture respectueuse du genre » : https://bosa.belgium.be/sites/default/files/publications/documents/folder%20inclusive%20writing%20FR%20final%20v5_0.pdf, consulté le 13/05/2024.

¹¹³ Bien que pour les pages web, il existe l'extension LEIA précédemment mentionnée qui transforme les points médians en doublets pour faciliter la lecture pour les personnes qui le nécessitent.

Dans nos interventions et nos écrits, nous pourrions justifier notre approche au préalable : les textes sont ainsi plus courts, plus facilement lisibles par des lecteurs d'écrans, renforcent la visibilité de la diversité car que le public n'est pas habitué au féminin générique, etc.

N'oublions finalement pas les **représentations inclusives** (dans les images, les vidéos, etc.), bien que nous sommes déjà attentives à cette thématique. Les personnes en situation de handicap sont trop peu représentées dans les médias, dans les illustrations, dans les divers visuels. Sans oublier la diversité de genre, d'origines, de morphologie... Cela fait également partie de la communication inclusive dans son ensemble !

Attention, les personnes non binaires (qui ne s'identifient ni comme des hommes ni comme des femmes) ne sont pas visibles par l'ensemble de nos choix en écriture inclusive qui restent, pour la plupart, binaires. En effet, ces choix se portent, pour la majorité, sur la visibilité des femmes et des hommes. Les personnes non binaires sont les personnes qui sont, par exemple, visibles dans des offres d'emploi par « F/M/X » ou par les pronoms « iel » ou « ille ».

Maria Candea explique pourquoi il est plus aisé de rendre visibles les femmes que les personnes non binaires : « (...) la valeur qui est reconnue massivement comme positive dans la société française actuelle est celle de l'égalité entre femmes et hommes. En revanche, la liberté de performer son genre et de refuser les injonctions de choix binaire ne constitue pas encore un consensus assez large. Cela explique probablement pourquoi les techniques visant à rendre le féminin visible au même titre que le masculin ont pour le moment une diffusion plus large que celles qui visent à fluidifier les catégories... ». Cela mériterait de poursuivre notre réflexion dans le temps.

Source : Abbou, J., Arnold, A., Candea, M., & Marignier, N. (2018). Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculatation Entretien. *Semen*, (44), <https://journals.openedition.org/semn/10800>, paragraphe 12.

Conclusion

L'écriture ne va pas révolutionner les inégalités. Cependant, les inégalités étant nombreuses, les solutions le sont également. Et l'écriture, loin de constituer un détail, en fait partie. Elle constitue l'un des moyens de favoriser l'inclusion de toutes et tous : l'inclusion des genres, mais aussi de toutes les personnes qui utilisent la langue française, en situation de handicap ou non. D'ailleurs, nous considérons la langue comme une question et un outil éminemment politiques, ce qui explique pourquoi nous nous intéressons à l'écriture inclusive et enjoignons à l'utiliser.

Écriture et accessibilité vont de pair et nous en sommes conscientes. Notre positionnement politique et militant nous a ainsi menés à nous intéresser à cette thématique importante, tout en veillant à la non-exclusion d'une partie de notre public en situation de handicap. Ainsi, cette étude offre une **base de proposition** concernant l'utilisation de l'écriture inclusive, constituée de quelques suggestions d'usages qui puissent être le moins excluantes possible.

La langue et l'écriture sont en constante évolution et ce qu'elles impliquent doit nous concerner. Nous avons le devoir de ne laisser personne en dehors des réflexions.

Nous avons ainsi réfléchi sur les différentes manières d'appliquer l'écriture inclusive et observé que la majorité des arguments à l'encontre de l'écriture inclusive se cristallisaient bien souvent autour du point médian. Au niveau du handicap, ces arguments se précisaient encore plus autour des synthèses vocales et des personnes dyslexiques. Ces mêmes arguments sont utilisés par des associations travaillant dans le secteur du handicap. Nous les avons donc analysés et en avons découvert les multiples facettes.

Bien que l'écriture inclusive ne soit pas imposée à tous les organismes communiquant en français en Belgique, certains textes et guides encouragent son utilisation et nous souhaitons également contribuer à cette mouvance en initiant une réflexion plus poussée que les formes d'écriture inclusives imposées par le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹¹⁴.

Le débat autour de l'écriture n'est donc **pas prêt de se clore**. Il n'y aura pas de consensus sur le sujet en lui-même et sur toutes les utilisations que nous pouvons en faire. Mais est-ce une mauvaise nouvelle en soi ? Julie Abbou¹¹⁵ souligne simplement que « (...) nous devons au

¹¹⁴ Ministère de la Communauté française, 14 OCTOBRE 2021. Décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles : https://etaamb.openjustice.be/fr/decret-du-14-octobre-2021_n2021042965.html, consulté le 06/03/2024.

¹¹⁵ Son « travail s'inscrit à l'interface de la sociolinguistique, de l'analyse de discours et de l'anthropologie du langage », <http://www.llf.cnrs.fr/fr/Gens/Abbou>, consulté le 19/04/2024.

contraire être attentives à ne pas rétablir de règles grammaticales aussi contraignantes et normatives que celles que l'on critique »¹¹⁶.

Par contre, les technologies numériques évoluent plus lentement que la langue vivante. C'est notamment le cas pour programmer les logiciels des technologies d'assistance ; mais il est tout de même nécessaire de disposer de **certaines normes d'usages stables**. Entre-temps, nous pouvons continuer à travailler à notre niveau pour rendre l'écriture plus inclusive avec les éléments que nous avons spécifiés précédemment. Au final, c'est l'usage qui décidera si nous devons continuer dans cette voie pour davantage d'inclusion.

Quelles suites seront données à cette étude ? Plusieurs pistes sont à l'étude. Nous pourrions mettre nos conclusions en **débat**, par le billets de consultations internes et externes avec le grand public. Les usages proposés dans cette étude pourront donc **évoluer**. Suite à cela, nous pourrions rédiger une **fiche de rédaction**, une charte à destination de nos équipes. Celle-ci pourrait être partagée avec d'autres associations (du secteur du handicap ou au-delà), ainsi qu'à des organisations événementielles qui se poseraient la question de l'usage ou non de l'écriture inclusive dans leurs écrits et interventions lorsqu'elles souhaitent avoir un point d'attention « handicap ».

Rappelons-le une dernière fois : notre point de vue est en constante évolution et il est essentiel de continuer à se questionner sur les modifications et améliorations possibles lorsque l'inclusion et la représentation de notre public sont en jeu. Il est primordial de promouvoir une communication inclusive et accessible, en préservant des textes lisibles et facilement appropriables par tout le monde.

Où en est actuellement la réflexion d'Esenca au sujet de l'écriture inclusive ?

Vous pouvez contacter Manon Cools :

manon.cools@solidaris.be ou 0473 53 05 57

¹¹⁶ Julie Abbou, Aron Arnold, Maria Candea et Noémie Marignier, « Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émascation Entretien », Semen [En ligne], 44 | 2018, p.14.

Ressources pour aller plus loin (parmi tant d'autres)

- Podcast Binge Audio : « Écriture inclusive : pourquoi tant de haine ? » :
<https://www.binge.audio/podcast/parler-comme-jamais/ecriture-inclusive-pourquoi-tant-de-haine>
- Guide « Quand dire, c'est inclure » (2024) :
<http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=16744>
- « Guide de communication inclusive : Un levier pour l'inclusion de toutes et tous » (2024) : https://equal.brussels/wp-content/uploads/2024/04/Guide_equal_FR.pdf
- Guide « Règles de grammaire neutre et inclusive », Divergenres (2021) :
<https://divergenres.org/wp-content/uploads/2021/04/guide-grammaireinclusive-final.pdf>
- « Petit guide pour une écriture respectueuse du genre » (2022) :
https://bosa.belgium.be/sites/default/files/publications/documents/folder%20inclusive%20writing%20FR%20final%20v5_0.pdf
- Livre « Grammaire pour un français inclusif » :
<https://editionssommetoute.com/Livre/grammaire-pour-un-francais-inclusif>
- Livre « Le français est à nous ! petit manuel d'émancipation linguistique » (2021) :
<https://www.librairies-alip.fr/livre/9782348069901-le-francais-est-a-nous-petit-manuel-d-emanicipation-linguistique-maria-candea-laelia-veron/>
- Livre « Non, le féminin ne l'emporte pas sur le féminin » : <https://www.editions-ixe.fr/catalogue/non-le-masculin-ne-lemporte-pas-sur-le-feminin/>
- Typographies inclusives : Bye Bye Binary, imaginaires typographiques inclusifs, queer et non-binaires : <https://typotheque.genderfluid.space/>
- Extension Chrome "Ecriture-Inclusive-Facile" qui adapte automatiquement les points au milieu des mots en points médians :
<https://chromewebstore.google.com/detail/ecriture%C2%B7inclusive%C2%B7facile/dfcdiknbdnfbgecbkcaobgmeekinphg?hl=fr>
- Bibliographie et Sitographie écriture inclusive, ULiège :
https://www.uliege.be/cms/c_19115364/fr/bibliographie-et-sitographie-ecriture-inclusive
- Article : « Quelques conseils pour une communication plus inclusive » :
https://ellesfontla.culture.gouv.fr/conseils_articles/42
- Article : « L'écriture inclusive : 5 arguments pour répondre à ses détracteurs ! » :
<https://assiakara.com/blogs/le-blog-dassia/lecriture-inclusive-5-arguments-pour-repondre-a-ses-detrateurs>

Bibliographie

Abbou, J., Arnold, A., Candea, M., & Marignier, N. (2018). Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculat

Sauteur, T., Gygax, P., Tibblin, J., Escasain, L., & Sato, S. (2023). «L'écriture inclusive, je ne connais pas très bien... mais je déteste!». Liens entre connaissances linguistique et historique, orientation politique et attitudes envers l'écriture inclusive. *GLAD!. Revue sur le langage, le genre, les sexualités*, (14).

Weber, L., Gygax, P., Schoenhals, L., & Fourrier, I. (2024). Écriture inclusive et dyslexie : enjeux, hypothèses et pistes de recherche. *A.N.A.E.*, 188, 75-88.

Autres :

BOSA, « Petit guide pour une écriture respectueuse du genre » (2022) : https://bosa.belgium.be/sites/default/files/publications/documents/folder%20inclusive%20writing%20FR%20final%20v5_0.pdf

Fédération Wallonie-Bruxelles, « Quand dire, c'est inclure – Guide » (2024) : <http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=16744>

Fédération Wallonie-Bruxelles, Guide « Inclure sans exclure » (2020) : https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/nc/detail-article/?tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Bpublication%5D=3364

Lire et Écrire, « Le langage simplifié : un confort pour les uns, une nécessité pour les autres » (2022) par Louise Culot : <https://journaldelalpha.be/le-langage-simplifie-un-confort-pour-les-uns-une-necessite-pour-les-autres/>

Le Poisson sans bicyclette, « En accès limité ? Accessibilité des milieux culturels, associatifs et militants » (2023) : <https://lepoissonsansbicyclette.be/produit/en-acces-limite-un-livret-pour-approfondir/>

Organisation des Nations Unies, Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>

Présence et Action Culturelles (PAC), Magazine Agir par la culture, « Écriture inclusive : pourquoi le débat est une opportunité en soi ? » (2021), article de Sarah de Liamchine et Emilie Remacle : <https://www.agirparlaculture.be/ecriture-inclusive-pourquoi-le-debat-est-une-opportunit-e-en-soi/>

Unia, « Lexique communication inclusive » : <https://www.unia.be/fr/sensibilisation-et-prevention/outils/communication-inclusive/communication-inclusive-3-conseils-essentiels/lexique-communication-inclusive>

Vela, S. (2022), « Pour enfin faire rimer inclusivité et accessibilité. Recommandations pour les dessinateurices de caractères face à l'argument de l'illisibilité » : <https://typo-inclusive.net/accessibiliteinclusive/>

Texte juridique :

Ministère de la Communauté française, 14 OCTOBRE 2021. Décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles : https://etaamb.openjustice.be/fr/decret-du-14-octobre-2021_n2021042965.html

Pour citer cette production

Paulus, Maï (2024). « Écriture inclusive, accessibilité et inclusion : et si c'était compatible ? », Étude en Éducation Permanente, Esenca.

URL : www.esenca.be

Esenca

Esenca – anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée – défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.

Chaque initiative, petite ou grande, peut contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, Esenca s'adapte aux réalités des communes tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) tous les 6 ans aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

Des formations

Les formations que nous proposons couvrent de nombreux domaines : accessibilité, législation, anti-discrimination, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers. Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un contenu adapté à vos réalités et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne. Nous pouvons également dispenser ces formations au sein de vos structures et à la demande.

Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE